

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 97

12 janvier 2012

SOMMAIRE

Epsilos Holding S.à r.l.	4649	Pegasus S.A. S.P.F.	4644
Hôtel des Ducs S.à r.l.	4656	Peinture Geimer S.à r.l.	4644
Itaca Holdco S.à r.l.	4612	PHM Holdco 11 S.à r.l.	4645
LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	4640	PHM Holdco 14 S.à r.l.	4645
LBREP Holdings S.à r.l.	4611	PHM Topco 10 S.à r.l.	4645
LM Equity S.A.	4610	PHM Topco 12 S.à r.l.	4645
Luc Weber Architecte S.à r.l.	4611	PHM Topco 13 S.à r.l.	4646
Luxaviation Holding Company	4651	PHM Topco 7 S.à r.l.	4646
Lux-Design GmbH	4610	Photona S.A.	4646
Maxence S.à r.l.	4611	Pierre KREMER et Cie S.à r.l.	4643
MCDR Lux S.A.	4612	Pillarlux Murcia Holdings S.à r.l.	4646
Medialo Investments S.A.	4639	PMTEC S.A.	4647
Menuiserie Caramuta S.à r.l.	4640	Pompes Funèbres Principales du Luxem- bourg ERASMY S.à r.l.	4643
Menuiserie-ébénisterie Braas Raymond S.à r.l.	4612	Premier Media, S.à r.l.	4647
Merlin	4610	Prodimalux	4647
Mezzanove Capital Management S.à r.l.	4640	Prodimalux	4647
Miranda Global Management S.A.	4641	Quality Investment Corporation S.à r.l.	4648
Mômes	4610	Rabotech S.A.	4648
Mômes	4610	Raiam S.à r.l.	4654
Mominvest S.A.	4611	Rusta S.à r.l.	4648
Monalisa Family Office S.à r.l.	4641	Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l.	4648
Nais Fund of Funds	4642	SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A. ...	4650
Newcap S.à r.l.	4649	SC Lux S.à r.l.	4650
Nexis S.A.	4612	Sitin SA	4651
Noctron S.à r.l.	4642	Smart Immo Project I S.à r.l.	4648
Noctron S.à r.l.	4642	Société Générale Bank & Trust	4651
N.P.F. S.à r.l.	4641	Société Luxembourgeoise de Transports Modernes	4651
Optimam Partem Gestion S.A., SPF	4642	Society International S.A.	4656
Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l.	4643	Somogin Lux S.A.	4656
Pan European Real Estate Invest	4643	Stemar S.à r.l.	4656
PAS Luxembourg, S.à r.l.	4644	WoodInvest Europe SA	4656

LM Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.661.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169403/10.

(110196443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Lux-Design GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 39, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.871.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169404/10.

(110196448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Merlin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 126, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 156.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Merlin

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169408/13.

(110196358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Mômes, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169418/10.

(110196476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Mômes, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169419/10.

(110196477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Luc Weber Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8705 Useldange, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luc Weber Architecte S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169400/12.

(110196344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

LBREP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.618.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.493.

EXTRAIT

Une clarification est apportée concernant le nom de l'associé unique de la Société, LB I Group Inc., qui doit être lu comme suit:

LB I Group Inc., société gouvernée par les lois de l'Etat de New York (USA), ayant son siège social au 3, World Financial Center, 10285 New York, USA, en qualité de General Partner de LBREP CBX (Ber) LP, un partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait conforme

LBREP Holdings S.à r.l.

Rodolpho Amboss

Gérant

Référence de publication: 2011169401/20.

(110196015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Maxence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 52.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAXENCE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169409/12.

(110196346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Mominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 50.651.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169415/9.

(110196436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Menuiserie-ébénisterie Braas Raymond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 62, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 112.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Menuiserie-ébénisterie Braas Raymond s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169407/12.

(110196356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

MCDR Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 149.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCDR LUX S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011169410/12.

(110196329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Nexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 22, rue Baudouin.
R.C.S. Luxembourg B 78.837.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169422/10.

(110196357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Itaca Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.717.250,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 163.959.

In the year two thousand and eleven, on the eight November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ITACA HOLDCO S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register 28th under number B163.959, incorporated by a notarial deed enacted on September 2011, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Charles de Kerchove, lawyer, residing in Luxembourg

The chairman appoints as secretary Mr Etienne Hein, lawyer, residing in Luxembourg who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 200,000 (two hundred thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Restructuring of the share capital through the reduction of the nominal value of the 200,000 (two hundred thousand) issued shares of the Company of EUR 1 (one Euro) down to EUR 0.10 (ten Euro cents) so that the new share capital of the Company amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares of the Company, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) and immediate allocation of the available amount of EUR 180,000 (one hundred eighty thousand Euro) resulting from this restructuring to the share premium account of the Company;

3. Reclassification of the 200,000 (two hundred thousand) issued shares into (i) 151,467 (one hundred fifty-one thousand four hundred sixtyseven) new Class A1 Shares, and (ii) 48,533 (forty-eight thousand five hundred thirty-three) new Class B1 Shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents);

4. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 5,697,250 (five million six hundred ninety-seven thousand two hundred fifty Euro) so as to raise it from its new amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) to EUR 5,717,250 (five million seven hundred seventeen thousand two hundred fifty Euro) by the issuance of 87,208 (eighty-seven thousand two hundred eight) new Ordinary A Shares, 246,533 (two hundred forty-six thousand five hundred thirty-three) new Class A1 Shares, 39,402,005 (thirty-nine million four hundred two thousand five) new Class A2 Shares, 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) new Ordinary B Shares, 76,482 (seventy-six thousand four hundred eighty-two) new Class B1 Shares, 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) new Class B2 Shares, 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) new Ordinary C Shares, 37,968 (thirty-seven thousand nine hundred sixty-eight) new Class C1 Shares, 3,758,870 (three million seven hundred fiftyeight thousand eight hundred seventy) new Class C2 Shares, 2,080 (two thousand eighty) new Ordinary D Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) new Class D1 Shares, and 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) new Class D2 Shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) the whole to be fully paid up through a contribution in cash in an amount of EUR 56,860,000 (fifty-six million eight hundred sixty thousand Euro) of which an amount of EUR 51,162,750 (fifty-one million one hundred sixty-two thousand seven hundred fifty Euro) shall be allocated to the share premium;

5. Subscription and payment by:

(i) APEF 5 Izar CI LP of 27,092 (twenty-seven thousand ninety-two) Ordinary A Shares, 75,640 (seventy-five thousand six hundred forty) Class A1 Shares and 12,240,428 (twelve million two hundred forty thousand four hundred twenty-eight) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 12,318,777.20 (twelve million three hundred eighteen thousand seven hundred seventy-seven Euro twenty Euro cents) of which an amount of EUR 11,084,461.20 (eleven million eighty-four thousand four hundred sixty-one Euro twenty Euro Cents) shall be allocated to the share premium;

(ii) APEF 5 Jabbah CI LP of 17,158 (seventeen thousand one hundred fifty-eight) Ordinary A Shares, 47,906 (forty-seven thousand nine hundred six) Class A1 Shares and 7,752,271 (seven million seven thousand fifty-two thousand two hundred seventy-one) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 7,801,892.80 (seven million eight hundred one thousand eight hundred ninety two Euro eighty Euro cents) of which and amount of EUR 7,020,159.30 (seven million twenty thousand one hundred fiftynine Euros thirty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(iii) APEF 5 Kuma CI LP of 15,803 (fifteen thousand eight hundred three) Ordinary A Shares, 44,125 (forty-four thousand one hundred twenty-five) Class A1 Shares and 7,140,249 (seven million one hundred forty thousand two hundred forty-nine) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 7,185,954.30 (seven million one hundred eighty-five thousand nine hundred fifty-four Euro thirty Euro cents) out of which an amount of EUR 6,465,936.60 (six million four hundred sixty-five thousand nine hundred thirtysix Euro sixty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(iv) APEF 5 Pulsar CI LP of 4,794 (four thousand seven hundred ninety-four) Ordinary A Shares, 13,880 (thirteen thousand eight hundred eighty) Class A1 Shares and 2,166,148 (two million one hundred sixty-six thousand one hundred forty-eight) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,180,507.40 (two million one hundred eighty thousand five hundred seven Euro forty Euro cents) out of which an amount of EUR 1,962,025.20 (one million nine hundred sixty-two thousand twenty-five Euro twenty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(v) APEF 5 Pixys US LP of 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) Ordinary B Shares, 76,482 (seventy-six thousand four hundred eighty-two) Class B1 Shares and 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) Class B2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 12,455,653.30 (twelve million four hundred fifty-five thousand six hundred fifty-three Euro thirty Euro cents) out of which an amount of EUR 11,207,622.60 (eleven million two hundred seven thousand six hundred twenty-two Euro sixty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(vi) APEF 5 Syma US LP of 20,921 (twenty thousand nine hundred twentyone) Ordinary A Shares, 58,411 (fifty-eight thousand four hundred eleven) Class A1 Shares and 9,452,330 (nine million four hundred fifty-two thousand three hundred thirty) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 9,512,833.10 (nine million five hundred twelve

thousand eight hundred thirty-three Euro ten Euro cents) out of which EUR 8,559,666.90 (eight million five hundred fifty-nine thousand six hundred sixty-six Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(vii) ZEBRA BIS S.C., of 804 (eight hundred four) Ordinary A Shares, 3,672 (three thousand six hundred seventy-two) Class A1 Shares and 363,541 (three hundred sixty-three thousand five hundred forty-one) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 367,293.40 (three hundred sixtyseven thousand two hundred ninety-three Euro forty Euro cents) out of which EUR 330,491.70 (three hundred thirty thousand four hundred ninety-one Euro seventy Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(viii) UBS FIDUCIARIA S.p.A., of 636 (six hundred thirty-six) Ordinary A Shares, 2,899 (two thousand eight hundred ninety-nine) Class A1 Shares and 287,038 (two hundred eighty-seven thousand thirty-eight) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 290,000.60 (two hundred ninety thousand Euro sixty Euro cents) out of which EUR 260,943.30 (two hundred sixty thousand nine hundred forty-three Euro thirty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(ix) Capital Dynamics European Co-investment Fund LP of 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) Ordinary C Shares, 37,968 (thirty-seven thousand nine hundred sixty-eight) Class C1 Shares and 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 3,797,669.90 (three million seven hundred ninety-seven thousand six hundred sixty-nine Euro ninety Euro cents) out of which EUR 3,417,154.20 (three million four hundred seventeen thousand one hundred fifty-four Euro twenty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(x) MAURIZIO FERRARI of 2,080 (two thousand eighty) Ordinary D Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) Class D1 Shares and 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) Class D2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 949,418 (nine hundred forty-nine thousand four hundred eighteen Euro) out of which EUR 854,289 (eight hundred fifty-four thousand two hundred eighty-nine Euro) shall be allocated to the share premium.

6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Amendment of the corporate object of the Company;
8. Full restatement of the Company's articles of association; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to restructure the share capital of the Company by reducing the nominal value of the 200,000 (two hundred thousand) issued shares of the Company of EUR 1 (one Euro) down to EUR 0.10 (ten Euro cents) so that the new share capital of the Company amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares of the Company, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents). It is further resolved that the available amount of EUR 180,000 (one hundred eighty thousand Euro) resulting from this restructuring shall then be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution:

It is unanimously resolved to approve the creation of new Class A1 Shares and new Class B1 Shares and then to reclassify the 200,000 (two hundred thousand) issued shares of the Company, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents), into (i) 151,467 (one hundred fifty-one thousand four hundred sixty-seven) new Class A1 Shares, and (ii) 48,533 (forty-eight thousand five hundred thirty-three) new Class B1 Shares having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) and to resolve that the share premium account of the Company, amounting to EUR 180,000 (one hundred eighty thousand Euro) be allocated to a share premium account attached to the Class A1 Shares for an aggregate amount of EUR 136,320.30 (one hundred thirty-six thousand three hundred twenty Euro thirty Euro cents) and to the Class B1 Shares for an aggregate amount of EUR 43,679.70 (forty-three thousand six hundred seventy-nine Euro seventy Euro cents).

Fourth resolution:

It is unanimously resolved (i) to approve the creation of new classes of Ordinary A Shares, Class A2 Shares, Ordinary B Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares, Ordinary C Shares, Class C1 Shares, Class C2 Shares, Ordinary D Shares, Class D1 Shares and Class D2 Shares and then (ii) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,697,250 (five million six hundred ninety-seven thousand two hundred fifty Euro) so as to raise it from its new amount

of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) to EUR 5,717,250 (five million seven hundred seventeen thousand two hundred fifty Euro) by the issuance of 87,208 (eightyseven thousand two hundred eight) new Ordinary A Shares, 246,533 (two hundred forty-six thousand five hundred thirty-three) new Class A1 Shares, 39,402,005 (thirty-nine million four hundred two thousand five) new Class A2 Shares, 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) new Ordinary B Shares, 76,482 (seventy-six thousand four hundred eighty-two) new Class B1 Shares, 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) new Class B2 Shares, 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) new Ordinary C Shares, 37,968 (thirty-seven thousand nine hundred sixty-eight) new Class C1 Shares, 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) new Class C2 Shares, 2,080 (two thousand eighty) new Ordinary D Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) new Class D1 Shares, and 939,718 (nine hundred thirtynine thousand seven hundred eighteen) new Class D2 Shares, having each a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents), the whole to be fully paid up through a contribution EUR 56,860,000 (fifty-six million eight hundred sixty thousand Euro) (the “Contribution”) of which an amount of EUR 51,162,750 (fifty-one million one hundred sixty-two thousand seven hundred fifty Euro) shall be allocated to the share premium attached to each of above Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class B1 Shares, Class B2 Shares Class C1 Shares, Class C2 Shares Class D1 Shares, and Class D2 Shares, and as further detailed in the foregoing resolution.

Fifth resolution:

Pursuant to the above fourth resolution, it is unanimously resolved to accept the subscription and payment by the shareholders listed hereunder from (i) to (vi) (the “Shareholders”), and the following subscribers listed hereunder from (vii) to (x) (the “Subscribers”):

(i) APEF 5 Izar CI LP, being a Shareholder, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE – JE4 8 PX St Helier, represented by Alpha General Partner 5 LP, acting in its capacity as General Partner, itself being directly represented by APEF Management Company 5 Limited, a company duly incorporated under the laws of Jersey, Channel Islands, filed with the Jersey Financial Services Commission under the number 91934 , acting in its capacity as General Partner (“Alpha”), subscribing for 27,092 (twenty seven thousand ninety-two) Ordinary A Shares, 75,640 (seventy-five thousand six hundred forty) Class A1 Shares and 12,240,428 (twelve million two hundred forty thousand four hundred twenty-eight) Class A2 Shares by way of contribution in cash EUR 12,318,777.20 (twelve million three hundred eighteen thousand seven hundred seventy-seven Euro twenty Euro cents) of which EUR 1,234,316 (one million two hundred thirty-four thousand three hundred sixteen Euro) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 68,076 (sixty-eight thousand seventy-six Euro) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 11,016,385.20 (eleven million sixteen thousand three hundred eighty-five Euro twenty Euro cents) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(ii) APEF 5 Jabbah CI LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE – JE4 8 PX St Helier, represented by Alpha General Partner 5 LP, acting in its capacity as General Partner, itself being directly represented by Alpha acting in its capacity as General Partner, subscribing for 17,158 (seventeen thousand one hundred fifty-eight) Ordinary A Shares, 47,906 (fortyseven thousand nine hundred six) Class A1 Shares and 7,752,271 (seven million seven thousand fifty-two thousand two hundred seventy-one) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 7,801,892.80 (seven million eight hundred one thousand eight hundred ninety two Euro eighty Euro cents) of which EUR 781,733.50 (seven hundred eighty-one thousand seven hundred thirty-three Euro and fifty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 43,115.40 (forty-three thousand one hundred fifteen Euro forty Euro cents) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 6,977,043.90 (six million nine hundred seventy-seven thousand forty three Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(iii) APEF 5 Kuma CI LP, being a Shareholder, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE – JE4 8 PX St Helier, represented by Alpha General Partner 5 LP, acting in its capacity as General Partner, itself being directly represented by Alpha, acting in its capacity as General Partner, subscribing for 15,803 (fifteen thousand eight hundred three) Ordinary A Shares, 44,125 (forty-four thousand one hundred twenty-five) Class A1 Shares and 7,140,249 (seven million one hundred forty thousand two hundred forty-nine) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 7,185,954.30 (seven million one hundred eighty-five thousand nine hundred fifty-four Euro thirty Euro cents) of which EUR 720,017.70 (seven hundred twenty thousand seventeen Euro seventy Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 39,712.50 (thirty-nine thousand seven hundred twelve Euro fifty Euro cents) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 6,426,224.10 (six million four hundred twenty-six thousand two hundred twenty-four Euro ten Euro cents) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(iv) APEF 5 Pulsar CI LP, being a Shareholder, a limited partnership duly incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE – JE4 8 PX St Helier, represented by Alpha, acting in its capacity as General Partner, subscribing for 4,794 (four thousand seven hundred ninety-four) Ordinary A Shares, 13,880 (thirteen thousand eight hundred eighty) Class A1 Shares and 2,166,148 (two million one hundred sixtysix thousand one hundred forty-eight) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 2,180,507.40 (two million one hundred eighty thousand five hundred seven Euro forty Euro cents) of which EUR 218,482.20 (two hundred eighteen thousand four hundred eighty-two Euro twenty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the

Company, EUR 12,492 (twelve thousand four hundred ninety-two Euro) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 1,949,533.20 (one million nine hundred forty-nine thousand five hundred thirty-three Euro twenty Euro cent) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(v) APEF 5 Pixys US LP, being a Shareholder, a limited partnership duly incorporated under the laws of Delaware (USA), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE – JE4 8 PX St Helier, represented by Alpha General Partner 5 LP, acting in its capacity as General Partner, itself being directly represented by Alpha, acting in its capacity as General Partner, subscribing for 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) Ordinary B Shares, 76,482 (seventy-six thousand four hundred eighty-two) Class B1 Shares and 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) Class B2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 12,455,653.30 (twelve million four hundred fifty-five thousand six hundred fiftythree Euro thirty Euro cents) of which EUR 1,248,030.70 (one million two hundred forty-eight thousand thirty Euro seventy Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 68,833.80 (sixty-eight thousand eight hundred thirty-three Euro eighty Euro cents) shall be allocated to the Class B1 Shares share premium account and EUR 11,138,788.80 (eleven million one hundred thirty-eight thousand seven hundred eighty-eight Euro) shall be allocated to the Class B2 Shares share premium account;

(vi) APEF 5 Syma US LP, being a Shareholder, a limited partnership duly incorporated under the laws of Delaware (USA), whose registered office is at 22, Grenville Street, JE – JE4 8 PX St Helier, represented by Alpha General Partner 5 LP, acting in its capacity as General Partner, itself being directly represented by Alpha, acting in its capacity as General Partner, subscribing for 20,921 (twenty thousand nine hundred twenty-one) Ordinary A Shares, 58,411 (fifty-eight thousand four hundred eleven) Class A1 Shares and 9,452,330 (nine million four hundred fifty-two thousand three hundred thirty) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 9,512,833.10 (nine million five hundred twelve thousand eight hundred thirty-three Euro ten Euro cents) of which EUR 953,166.20 (nine hundred fifty-three thousand one hundred sixty-six Euro twenty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 52,569.90 (fifty-two thousand five hundred sixty-nine Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 8,507,097 (eight million five hundred seven thousand ninetyseven Euro) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(vii) ZEBRA BIS S.C., a corporation duly incorporated under the laws of France, whose registered office is at 40 rue Desaix, 78800 Houilles, France, with a share capital equal to Euro 80,000.00, registered with the Register of Commerce of Versailles under the number 503 206 377 RCS Versailles, subscribing for 804 (eight hundred four) Ordinary A Shares, 3,672 (three thousand six hundred seventy-two) Class A1 Shares and 363,541 (three hundred sixty-three thousand five hundred forty-one) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 367,293.40 (three hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-three Euro forty Euro cents) of which EUR 36,801.70 (thirty six thousand eight hundred one Euro seventy Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 3,304.80 (three thousand three hundred four Euro eighty Euro cents) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and EUR 327,186.90 (three hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-six Euro ninety Euro cents) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(viii) UBS Fiduciaria S.p.A., a company duly incorporated under the laws of Italy, whose registered office is at Via Del Vecchio Politecnico n. 3, 20121 Milan (Italy), subscribing for 636 (six hundred thirty-six) Ordinary A Shares, 2,899 (two thousand eight hundred ninety-nine) Class A1 Shares and 287,038 (two hundred eighty-seven thousand thirty-eight) Class A2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 290,000.60 (two hundred ninety thousand Euro sixty Euro cents) of which EUR 29,057.30 (twenty-nine thousand fifty-seven Euro thirty Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 2,609.10 (two thousand six hundred nine Euro ten Euro cents) shall be allocated to the Class A1 Shares share premium account and of which EUR 258,334.20 (two hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-four Euro twenty Euro cents) shall be allocated to the Class A2 Shares share premium account;

(ix) Capital Dynamics European Co-investment Fund LP, an investment fund having its registered office at 21, Sackville Street, London W1S 3DN, England, UK, registered in accordance with the Limited Partnership Act 1907 with registered number 12417, subscribing for 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) Ordinary C Shares, 37,968 (thirty-seven thousand nine hundred sixty-eight) Class C1 Shares and 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 3,797,669.90 (three million seven hundred ninety-seven thousand six hundred sixty-nine Euro ninety Euro cents) of which EUR 380,515.70 (three hundred eighty thousand five hundred fifteen Euro seventy Euro cents) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 34,171.20 (thirty-four thousand one hundred seventy-one Euro twenty Euro cents) shall be allocated to the Class C1 Shares share premium account and of which EUR 3,382,983 (three million three hundred eighty-two thousand nine hundred eighty-three Euro) shall be allocated to the Class C2 Shares share premium account; and

(x) Maurizio Ferrari, Italian citizen, born in Milan (Italy) on 4/12/1948, resident 3348, San Marco, I-30124 Venice (Italy), tax/fiscal code n. FRRMRZ48T04F205Q subscribing 2,080 (two thousand eighty) Ordinary D Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) Class D1 Shares and 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) Class D2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 949,418 (nine hundred forty-nine thousand four hundred eighteen Euro) of which EUR 95,129 (ninetyfive thousand one hundred twenty-nine Euro) shall therefore be contributed to the share capital of the Company, EUR 8,542.80 (eight thousand five hundred forty-two Euro eight Euro cents) shall be allocated to the Class D1 Shares share premium account and of which EUR 845,746.20 (eight hundred forty-five

thousand seven hundred forty-six Euro twenty Euro cents) shall be allocated to the Class D2 Shares share premium account.

Subscribers' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Shareholders and the Subscribers, here represented by Mr. Charles de Kerchove, pre-named, by virtue of proxies given on 7 November 2011.

(i) APEF 5 Izar CI LP, being a Shareholder, declares to subscribe the above 27,092 (twenty seven thousand ninety-two) Ordinary A Shares, 75,640 (seventy-five thousand six hundred forty) Class A1 Shares and 12,240,428 (twelve million two hundred forty thousand four hundred twenty-eight) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 12,318,777.20 (twelve million three hundred eighteen thousand seven hundred seventy-seven Euro twenty Euro cents);

(ii) APEF 5 Jabbah CI LP, being a Shareholder, declares to subscribe the above 17,158 (seventeen thousand one hundred fifty-eight) Ordinary A Shares, 47,906 (forty-seven thousand nine hundred six) Class A1 Shares and 7,752,271 (seven million seven thousand fifty-two thousand two hundred seventy-one) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 7,801,892.80 (seven million eight hundred one thousand eight hundred ninety-two Euro eighty Euro cents);

(iii) APEF 5 Kuma CI LP, being a Shareholder, declares to subscribe the above 15,803 (fifteen thousand eight hundred three) Ordinary A Shares, 44,125 (forty-four thousand one hundred twenty-five) Class A1 Shares and 7,140,249 (seven million one hundred forty thousand two hundred forty-nine) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 7,185,954.30 (seven million one hundred eighty-five thousand nine hundred fifty-four Euro thirty Euro cents);

(iv) APEF 5 Pulsar CI LP., being a Shareholder declares to subscribe the above 4,794 (four thousand seven hundred ninety-four) Ordinary A Shares, 13,880 (thirteen thousand eight hundred eighty) Class A1 Shares and 2,166,148 (two million one hundred sixty-six thousand one hundred forty-eight) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 2,180,507.40 (two million one hundred eighty thousand five hundred seven Euro forty Euro cents);

(v) APEF 5 Pixys US LP, being a Shareholder, declares to subscribe the above 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) Ordinary B Shares, 76,482 (seventy-six thousand four hundred eighty-two) Class B1 Shares and 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) Class B2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 12,455,653.30 (twelve million four hundred fifty-five thousand six hundred fifty-three Euro thirty Euro cents).

(vi) APEF 5 Syma US LP, being a Shareholder declares to subscribe the above 20,921 (twenty thousand nine hundred twenty-one) Ordinary A Shares, 58,411 (fifty-eight thousand four hundred eleven) Class A1 Shares and 9,452,330 (nine million four hundred fifty-two thousand three hundred thirty) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 9,512,833.10 (nine million five hundred twelve thousand eight hundred thirty-three Euro ten Euro cents);

(vii) ZEBRA BIS S.C., declares to subscribe the above 804 (eight hundred four) Ordinary A Shares, 3,672 (three thousand six hundred seventytwo) Class A1 Shares and 363,541 (three hundred sixty-three thousand five hundred forty-one) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 367,293.40 (three hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-three Euro forty Euro cents);

(viii) UBS FIDUCIARIA S.p.A., declares to subscribe the above 636 (six hundred thirty-six) Ordinary A Shares, 2,899 (two thousand eight hundred ninety-nine) Class A1 Shares and 287,038 (two hundred eighty-seven thousand thirty-eight) Class A2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 290,000.60 (two hundred ninety thousand Euro sixty Euro cents);

(ix) Capital Dynamics European Co-investment Fund LP. declares to subscribe the above 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) Ordinary C Shares, 37,968 (thirty-seven thousand nine hundred sixty-eight) Class C1 Shares and 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 3,797,669.90 (three million seven hundred ninety-seven thousand six hundred sixty-nine Euro ninety Euro cents); and

(x) Maurizio Ferrari, declares to subscribe the above 2,080 (two thousand eighty) Ordinary D Shares, 9,492 (nine thousand four hundred ninetytwo) Class D1 Shares and 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) Class D2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 949,418 (nine hundred forty-nine thousand four hundred eighteen Euro) Class D2 Shares and to pay them up entirely together with the share premium by a contribution in cash amounting to EUR 949,418 (nine hundred forty-nine thousand four hundred eighteen Euro).

Evidence of the Contribution

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of EUR 56,860,000 (fifty-six million eight hundred sixty thousand Euro) is from now on at the free disposal of the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

(i) APEF 5 Izar CI LP	27,092 Ordinary A Shares 123,640 Class A1 Shares 12,240,428 Class A2 Shares
(ii) APEF 5 Jabbah CI LP	17,158 Ordinary A Shares 78,306 Class A1 Shares 7,752,271 Class A2 Shares
(iii) APEF 5 Kuma CI LP	15,803 Ordinary A Shares 72,125 Class A 1 Shares 7,140,249 Class A 2 Shares
(iv) APEF 5 Pulsar CI LP	4,794 Ordinary A Shares 21,880 Class A1 Shares 2,166,148 Class A2 Shares
(v) APEF 5 Pixys US LP,	27,393 Ordinary B Shares 125,015 Class B1 Shares 12,376,432 Class B2 Shares
(vi) APEF 5 Syma US LP	20,921 Ordinary A Shares 95,478 Class A1 Shares 9,452,330 Class A2 Shares
(vii) ZEBRA BIS S.C.,	804 Ordinary A Shares 3,672 Class A1 Shares 363,541 Class A2 Shares
(ix) UBS FIDUCIARIA S.p.A.	636 Ordinary A Shares 2,899 Class A1 Shares 287,038 Class A2 Shares
(x) Capital Dynamics European Co-investment Fund LP	8,319 Ordinary C Shares 37,968 Class C1 Shares 3,758,870 Class C2 Share
(xi) Maurizio Ferrari	2,080 Ordinary D Shares 9,492 Class D1 Shares 939,718 Class D2 Shares

The notary states that the 57,172,500 (fifty-seven million one hundred seventy-two thousand five hundred) shares, representing the entire new share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Seventh resolution:

It is unanimously resolved to amend the corporate object clause of the Company in accordance with the main investment purpose of the Company, to be read as follows:

“The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in (i) Itaca Finance S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Rue de la Vallée n. 42, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B161507 (“Itaca Finance”) (ii) Penelope S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italy, registered with the Companies Register of Milan n. 07477880962, (“Penelope”) and (iii) Savio Macchine Tessili S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italy, registered with the Companies Register of Pordenone, n. 01291010930 (“Savio”) and the relevant group, and in any companies resulting from the reorganization of Itaca Finance and /or Penelope and/or Savio, in particular the merger of Penelope and Savio, and holding, managing and transferring, directly or indirectly, of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other form of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issue of any debt securities) to companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties in order to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprise in which the

Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create a security over some or all of its assets.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.”

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to fully restate the Articles to be read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the “Company”), and in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter, the “Articles”).

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in (i) Itaca Finance S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Rue de la Vallée n. 42, L2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B161507 (“Itaca Finance”) (ii) Penelope S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italy, registered with the Companies Register of Milan n. 07477880962, (“Penelope”) and (iii) Savio Macchine Tessili S.p.A. a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italy, registered with the Companies Register of Pordenone, n. 01291010930 (“Savio”) and the relevant group, and in any companies resulting from the reorganization of Itaca Finance and /or Penelope and/or Savio, in particular the merger of Penelope and Savio, and holding, managing and transferring, directly or indirectly, of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other form of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issue of any debt securities) to companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties in order to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprise in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create a security over some or all of its assets.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of ITACA HOLDCO S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to another place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s capital is fixed at EUR 5,717,250 (five million seven hundred seventeen thousand two hundred fifty Euro), represented by 57,172,500 (fifty-seven million one hundred seventy-two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into:

- (i) 125,000 (one hundred twenty-five thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) classified as follows:
 - 87,208 (eighty-seven thousand two hundred eight) ordinary class A shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary A Shares”),
 - 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) ordinary class B shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary B Shares”),
 - 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) ordinary class C shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary C Shares”), and
 - 2,080 (two thousand eighty) ordinary class D shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the “Ordinary D Shares”),

(ii) 570,475 (five hundred seventy thousand four hundred seventyfive) first preferred classes of shares (the "First Preferred Classes of Shares") as follows:

- 398,000 (three hundred ninety-eight thousand) class A1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class A1 Shares"),

- 125,015 (one hundred twenty-five thousand fifteen) class B1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class B1 Shares"),

- 37,968 (thirty-seven thousand nine hundred sixty-eight) class C1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class C1 Shares"), and

- 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) class D1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class D1 Shares"),

and (iii) 56,477,025 (fifty-six million four hundred seventy-seven thousand twenty-five) second preferred classes of shares (the "Second Preferred Classes of Shares") as follows:

- 39,402,005 (thirty-nine million four hundred two thousand five) class A2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class A2 Shares"),

- 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) class B2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class B2 Shares"),

- 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) class C2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class C2 Shares"), and

- 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) class D2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class D2 Shares"),

The Ordinary A Shares, the Class A1 Shares and Class A2 Shares (collectively referred as the "Class A Shares"), the Ordinary B Shares, the Class B1 Shares and Class B2 Shares (collectively referred as the "Class B Shares"), the Ordinary C Shares, the Class C1 Shares and Class C2 Shares (collectively referred as the "Class C Shares"), the Ordinary D Shares, the Class D1 Shares and Class D2 Shares (collectively referred as the "Class D Shares") are referred to as the "Shares" (or individually a "Share"),

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", (ii) Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders" (iii) Class C Shares are referred to as the "Class C Shareholders", and (iv) Class D Shares are referred to as the "Class D Shareholders".

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders, and the Class D Shareholders are collectively referred as the "Shareholders" (or individually a "Shareholder").

Art. 7. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the present articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Redemption of First Preferred Classes of Shares, Second Preferred Classes of Shares and Ordinary Shares

10.1 Redemption of First Preferred Classes of Shares

The Company shall have power to redeem all the First Preferred Classes of Shares in their entirety through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares.

Any repurchase and cancellation of all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares shall always be made together with the distribution of the entire share premium as may be attached to any such First Preferred Classes of Shares.

However, the distribution of a portion or the entirety of any freely distributable share premium attached to such First Preferred Classes of Shares may be made without the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares but shall always be made in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law.

The distribution of any freely distributable share premium attached to such First Preferred Classes of Shares shall be made pro rata to the participation of all the holders of the First Preferred Classes of Shares.

For the avoidance of doubt, in case the distribution of any freely distributable share premium is made with the repurchase and cancellation of the shares in issue in such First Preferred Classes of Share, such (i) distribution of share premium shall concern the entirety of the freely distributable share premium attached to such First Preferred Classes of Shares and such (ii) repurchase and cancellation of shares shall concern all the shares in issue in such First Preferred Classes of Shares.

Such redeemed First Preferred Classes of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital. The repurchase and cancellation of shares shall always be made on all the shares of the First Preferred Classes of Shares concerned simultaneously.

Such repurchase of First Preferred Classes of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders (or of the sole shareholder as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles (i.e., by the majority of the Shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the First Preferred Classes of Shares (i) such First Preferred Classes of Shares give right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled First Preferred Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant First Preferred Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant First Preferred Classes of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 10.1, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount Means (i) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the First Preferred Class(es) of Shares to be cancelled and (ii), calculated in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law, the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (CR + NP + P) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the First Preferred Class(es) of Shares to be cancelled

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium attached to the First Preferred Classes of Shares and other freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the First Preferred Classes of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers (or the sole manager as the case may be) in accordance with article 72-2 (1) b) of the Law and approved by the general meeting of the Shareholders (or of the sole shareholder as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for all First Preferred Classes of Shares shall be the Available Amount of each or all of such class as at the time of its/their cancellation. Nevertheless the Board of Managers (or the sole manager as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the First Preferred Class(es) of Shares.

10.2 Redemption of Second Preferred Classes of Shares

The Company may redeem the Second Preferred Classes following the above same rules applying to (i) the repurchase and cancellation of all the First Preferred Classes of Shares and (ii) the distribution of the share premium attached to the First Preferred Classes of Shares, provided that all First Preferred Classes of Shares have been prior repurchased and cancelled.

10.3 Redemption of Ordinary Shares

The Ordinary Shares are not redeemable.

Art. 11. Transfer of Participation and Pre-emption Rights upon the issue of new shares. In addition to the terms defined in other provisions of present articles of association, each of the following words and expressions shall have the following meaning for the purposes of this article 11:

“Affiliates” mean any Person, directly or indirectly, controlling, controlled by or under common Control with, any of the Shareholders;

“Business Day” means a day on which the banks are open for general banking business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

“Control” means directly and indirectly holding of shares in the capital of a Person carrying more than 50% of the voting rights normally exercisable in any shareholders’ meeting of such Person;

“Lien” means any lien, charge, pre-emption right, pledge, mortgage, or claim by third parties, registrations or other prejudicial liens;

“Participation” means, with respect to the Company, shares (including Ordinary Shares, First Preferred Classes of Shares and Second Preferred Classes of Shares), quotas or any kind of participation in the corporate capital, financial instruments representative of the corporate capital, financial participation instruments, subscription rights, option rights, warrants, convertible bonds and any other financial right or instrument (including convertible preferred equity certificates) convertible into, exchangeable with or granting the right (immediately or in the future) to purchase or obtain shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital or the financial instruments representative of the corporate capital and any right or faculty arising out of, or relative to, the shares, quotas or any kind of participation in the corporate capital, the financial instruments representative of the corporate capital or the financial participation instruments such as, by way of example voting or preemption rights and any other related right and any eventual financial instruments that may give right to any of the above in the future;

“Person” includes any individual, partnership, corporation and any unincorporated association or organisation, in each case whether or not having a separate legal personality

“Third Party” means a Person which can be reasonably considered as, and actually is, a third party and not a related party in the meaning of International Accounting Standard 24 in respect of any of the Shareholders. For the sake of clarity, any Affiliate shall not be considered as Third Party; and

“transfer” means (for the purpose only of this article 11) any sale, contribution, disposal, usufruct or any other form of transfer, whether total or partial (including without limitation a merger or de-merger, either as universal or singular successor, which causes the direct or indirect transfer of Participation), whether on a temporary basis or through future contracts (including, by way of example, swaps, agreements for the lending of instruments or similar agreements) and whether for a consideration in cash or in kind or no consideration; the verb “to transfer” and its declensions shall be interpreted in conformity with this definition.

11.1 NEGATIVE LIEN

No Shareholder will create, agree upon the creation of, or consent the creation of, any Lien, directly or indirectly, on its Participation in the Company, except that the Class A Shareholders shall be entitled to create, or agree on the creation, of a pledge (or other similar security) in favour of Third Parties on its Participation provided that it keeps the voting rights associated to its Participations in accordance with standard terms and conditions for financial and banking transactions of that kind and nature.

11.2 MANDATORY GENERAL RULES APPLYING TO ANY TRANSFER OF SHARES

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting of shareholders. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

11.3 DRAG ALONG RIGHT

11.3.1 In the event that the Class A Shareholders receive from a Third Party (the “Proposed Transferee”) a legally binding and irrevocable offer for the entire share capital of the Company, the Class A Shareholders shall send to each Shareholder of any other class a prior written notice 15 (fifteen) Business Day before the expected closing date (the “Drag Along Notice”) setting out:

- (i) the identity of the Proposed Transferee;
- (ii) the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Proposed Transferee; and
- (iii) all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Proposed Transferee (including, if applicable, the entire agreement).

11.3.2 Therefore and subject to article 11.2, the Class A Shareholders shall have the right (the “Drag Along Right”) to cause, sending the Drag Along Notice, each Shareholder of any other class to be obliged to transfer its entire Participation to the Proposed Transferee together and simultaneously with the Participation of the Class A Shareholders and at the same terms and conditions (including the same price per unit).

11.3.3 Upon receipt of the Drag Along Notice, each Shareholder of any other class shall be under the obligation to transfer its Participation in relation to which the Drag Along Right has been exercised to the Proposed Transferee, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions (including the same price per unit) as the Participation of the Class A Shareholders. For the sake of clarity, each Shareholder of any other class shall benefit from the same rights (including the same price per unit) and shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) offered and requested to the Class A Shareholders by the Proposed Transferee. None of Shareholders of any other class shall be obliged to enter into any agreement in connection with the Drag Along Right unless its aggregate liability under such agreement is capped at an amount equal to the proceeds that it has received from the sale of its Participation.

11.3.4 It is however understood that the Class A Shareholders shall keep the Class C Shareholders continuously, promptly and in good faith informed about the prospected sale and the exercise of the Drag Along Right by the Class A Shareholders is without prejudice to the right of the Class A Shareholders to accept from any of the Shareholders of any other class a legally binding and irrevocable offer placed, during the sale procedure provided for by this article 11.3, for the purchase of the entire share capital of the Company (i.e. the share capital held by the Class A Shareholder and Shareholder of any other class) for a price higher than the price offered by the Proposed Transferee, provided however that the Class A Shareholders do not incur in any liability (pre-contractual, contractual or otherwise) vis-à-vis the Proposed Transferee. In case of acceptance by the Class A Shareholders of the offer submitted by such offering Shareholder of any other class, then the other Shareholder of any other class shall be obliged to transfer to such offering Shareholder of any other class their Participations together with the Participation of the Class A Shareholders.

11.4 TAG ALONG RIGHT

11.4.1 In case the Class A Shareholders receives from anyone (including a Shareholder of any other class) (the “Offering Purchaser”) a legally binding and irrevocable offer for its Participation (in whole or in part) (the “Tagged Participation”), then the Class A Shareholders shall send to the Shareholders of any other class a written notice setting out (i) the identity of the Offering Purchaser; (ii) the price per unit expressed in Euro and the terms of payment agreed with the Offering Purchaser; and (iii) all other available material terms and conditions of the transfer agreed with the Offering Purchaser (the “Tag Along Notice”).

11.4.2 Subject to article 11.2, each such Shareholder of any other class shall have the right (the “Tag Along Right”) to transfer -in the same proportion as the Tagged Participation -its Participation (the “Tagging Participation”) to the Offering Purchaser, free and clear of any Lien, at the same time, terms and conditions (including the same price per unit) as the Tagged Participation. For the sake of clarity, the Shareholder of any other class who exercised the Tag Along Right shall benefit from the same rights (including the same price per unit) and shall assume the same obligations (including the same representations and warranties and covenants) offered and requested to the Class A Shareholders by the Offering Purchaser.

11.4.3 The Tag Along Right shall be exercised, under penalty of forfeiture, by means of a written notice delivered to the Class A Shareholder within 20 (twenty) Business Days from the receipt of the Tag Along Notice.

11.4.4 If any Shareholder of any other class exercises the Tag Along Right, the Class A Shareholders will request that, in addition to the Tagged Participation and subject to article 11.2, the Offering Purchaser acquires also the Tagging Participation of any Shareholder of any other class that have exercised the Tag Along Right at the same price per unit, terms and conditions.

If the Offering Purchaser is not willing to increase the Participation to be acquired, then the Class A Shareholders shall reduce the Tagged Participation in order to allow each Shareholder of any other class having exercised the Tag Along Right to proportionally sell its Participation in the Company to the Offering Purchaser, it being understood that, in such case, the aggregate Participation to be acquired by the Offering Purchaser shall not vary.

11.5 RIGHT OF FIRST OFFER

11.5.1 If any Shareholder (the “Selling Party”) intends to transfer, in whole or in part, its Participation in the Company to a Third Party or to any other Shareholder, the following procedure shall apply.

(i) The Selling Party shall send a written notice (the “Sale Notice”) to the other Shareholders (each of them, the “Receiving Party”) setting out its intention to transfer (in whole or in part as the case may be) its Participation in the Company (the “Participation on Sale”).

(ii) Within and no later than 20 (twenty) Business Days following the receipt of the Sale Notice (the “Offering Period”), each Receiving Party shall have the right to submit to the Selling Party a legally binding and irrevocable offer (the “Rofo Offer”) to purchase directly or through an Affiliate of the Receiving Party (the purchaser of the Participation on Sale is defined the “Purchaser”), the entire Participation on Sale owned by the Selling Party.

The Rofo Offer shall have to indicate:

- (a) the price in cash for the Participation on Sale (the “Offered Price”);
- (b) that the Offered Price is not subject to any adjustment mechanism and shall be paid in a single instalment on the closing date;
- (c) a validity period of at least 30 (thirty) Business Days;

(d) the closing date of the transfer of the Participation on Sale from the Selling Party to the Purchaser (which shall take place not later than 15 (fifteen) days following the date on which the conditions set forth under letter (e) below are met);

(e) the main terms and conditions of the Rofo Offer, provided that it shall not be subject to any condition, other than those related to the authorisation requested by any authorities or provided by any applicable laws or regulations;

(f) no representations and warranties, other than those concerning title to, and free transferability of, and absence of any Lien, on the Participation on Sale which shall be granted by the Selling Party without qualifications and limitations.

(iii) Within and no later than 15 (fifteen) Business Days following the receipt of the Rofo Offer, the Selling Party shall be entitled to communicate to the Receiving Party:

(a) its acceptance of the Rofo Offer (the "Acceptance Notice") and, in such case, the Selling Party shall be obliged to transfer the Participation on Sale subject however to article 11.2, which shall be acquired by the Purchaser at the terms and conditions, including the Offered Price, indicated in the Rofo Offer. If the Class A Shareholder is the Selling Party and has accepted the Rofo Offer, the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right; or

(b) its non-acceptance of the Rofo Offer (the "Refusal Notice"), it being understood that, in case the Acceptance Notice is not made within the aforesaid term, the Rofo Offer shall be regarded as not accepted. In such case, the transfer of the Participation on Sale can be performed (and the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right), within the subsequent time period of 180 (one hundred eighty) Business Days, only for a price per unit higher than the Offered Price, provided, however, that if the transfer of the Participation on Sale is not completed within 180 (one hundred eighty) Business Days following the delivery of the Sale Notice, then the transfer of the Participation on Sale shall return to be subject to the application of this Article 11.5 (Right of First Offer).

(iv) In case no Rofo Offer is submitted within the expiry of the Offering Period, the Selling Party shall be free to transfer the Participation on Sale subject however to article 11.2 (and the Shareholders of any other class shall be entitled to exercise the Tag Along Right).

11.5.2. In case the Class A Shareholders sent the Drag Along Notice the procedure set forth under this article 11.5 (Right of First Offer) shall not apply, without prejudice to the provision set forth under article 11.3.4.

11.6. Each Shareholder of the Company irrespective of the number of Shares owned in the issued share capital of the Company shall have preemptive rights to subscribe, pro-rata, to all or any portion of any new Shares that the Company may, from time to time, propose to issue pursuant to a capital increase issued to any Shareholder and/or any Third Parties. The Shareholder's pro rata portion shall be the ratio of the number of outstanding shares irrespective of the class, held by the Shareholder on the date of and immediately prior to the resolution of the capital increase, to the sum of the total number of all outstanding shares held by all Shareholders as of such date. Any new Shares issued to each subscribing Shareholder through the exercise of its pre-emptive rights shall pertain to the same class of Shares each Shareholder owns.

Should a new third party subscribe the new Shares, the Company will issue a new additional class of shares in this respect.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the Shareholders.

Art. 13. The Company shall be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers") of same or different classes, who need not to be Shareholders.

The managers may be dismissed ad nutum. Unless otherwise resolved upon with the unanimous consent of the Shareholders, all the managers of the Company shall be appointed amongst the list collectively proposed by the Class A Shareholders.

Art. 14. The Board of Managers has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with. All powers not expressly reserved to the general meeting by Law or by the Articles are within the competence of the Board of Managers.

In case the Company has only one manager, such manager exercises all the powers granted to the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose from among the managers a chairman.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between managers, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, managers may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) managers or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers. In case the Board of Managers is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole manager.

Art. 15. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 17. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Friday of May at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 18. Each Shareholder may take part in collective decision irrespectively of the number of shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding (i.e., Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares). Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, it assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law, except that:

A. resolutions of the Shareholders' meeting of the Company concerning:

(i) capital increases of the Company not supported by a valuation of a third party independent valuator of primary international standing on the fair market value (FMV) of such capital increases;

(ii) mergers of the Company not supported by a valuation of a third party independent valuator of primary international standing on the fair market value (FMV) of the exchange ratio; and

(iii) non-proportional demergers of the Company in which an exchange ratio is required to be prepared and delivered by an independent valuator appointed and operating pursuant to applicable law, shall be taken with the favorable vote of Shareholders' representing at least 95% of the share capital of the Company; and that:

B. resolutions of the Shareholders' meeting of the Company concerning any amendment of its corporate object clause shall be taken with the favorable vote of all the Shareholders representing therefore 100% of the share capital of the Company.

Furthermore, in case the Company resolves to pursue a capital increase reserved to Third Parties, the Shareholders agree that, if any of the Shareholders of any class so requires and as far as permitted by the Law, such capital increase shall be structured in a way to allow the requesting Shareholder not to be diluted.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The general meeting of Shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the net profit be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the Board of Managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 21. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall determine the powers of the liquidators and the remuneration.

Art. 22. The Law shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company or to be paid by it in connection with this increase of capital have been estimated at about seven thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «TACA HOLDCO S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163.959, constituée par acte notarié le 28 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La réunion est présidée par Monsieur Charles de Kerchove, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Etienne HEIN, juriste, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200.000 (deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Restructuration du capital social par la réduction de la valeur nominale des 200.000 (deux cent mille) parts sociales actuelles de la Société, d'une valeur d'1 EUR (un Euro) à 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) de sorte que le nouveau capital social ait une valeur de 20.000 EUR (vingt mille Euros), représentée par 200.000 (deux cent mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune et que le montant disponible de 180.000 EUR (cent quatre-vingt mille Euros) résultant de cette restructuration soit immédiatement alloué au compte prime d'émission de la Société;

3. Reclassification des 200.000 (deux cent mille) parts sociales actuelles de la Société, en (i) 151.467 (cent cinquante et un mille quatre cent soixante sept) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, et (ii) 48.533 (quarante-huit mille cinq cent trente trois) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, ayant chacune une valeur nominale de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro);

4. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de 5.697.250 EUR (cinq millions six cent quatre-vingt dix-sept mille deux cent cinquante Euros), pour le porter de son montant actuel de 20.000 EUR (vingt mille Euros) à 5.717.250 EUR (cinq millions sept cent dix sept mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 87.208 (quatre-vingt sept mille deux cent huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A, 246.533 (deux cent quarante six mille cinq cent trente trois) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, 39.402.005 (trente neuf millions quatre cent deux mille cinq) nouvelles Parts Sociales de Classe A2, 27.393 (vingt sept mille trois cent quatre-vingt treize) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B, 76.482 (soixante seize mille quatre cent quatre-vingt deux) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, 12.376.432 (douze millions trois cent soixante seize mille quatre cent trente deux) nouvelles Parts Sociales de Classe B2, 8.319 (huit mille trois cent dix-neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, 37.968 (trente sept mille neuf cent soixante huit) nouvelles Parts Sociales de Classe C1, 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante huit mille huit cent soixante dix) nouvelles Parts Sociales de Classe C2, 2.080 (deux mille quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires D, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt douze) nouvelles Parts Sociales de Classe D1 et 939.718 (neuf cent trente neuf mille sept cent dix huit) nouvelles Parts Sociales de Classe D2, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro), la totalité devant être payée par un apport en numéraire d'un montant total de 56.860.000 EUR (cinquante six millions huit cent soixante mille Euros), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 51.162.750 EUR (cinquante-et-un millions cent soixante deux mille sept cent cinquante Euro);

5. Souscription, et paiement par:

(i) APEF 5 Izar CI LP, de 27.092 (vingt sept mille quatre-vingt douze) Parts Sociales Ordinaires A, 75.640 (soixante quinze mille six cent quarante) Parts Sociales de Classe A1 et 12.240.428 (douze millions deux cent quarante mille quatre cent vingt-huit) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 12.318.777,20 EUR (douze millions trois cent dix huit mille sept cent soixante dix sept Euros et vingt centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 11.084.461,20 EUR (onze millions quatre-vingt quatre mille quatre cent soixante et un Euros et vingt centimes d'Euro);

(ii) APEF 5 Jabbar CI LP, de 17.158 (dix sept mille cent cinquante huit) Parts Sociales Ordinaires A, 47.906 (quarante sept mille neuf cent six) Parts Sociales de Classe A1 et 7.752.271 (sept millions sept cent cinquante deux mille deux cent soixante et onze) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 7.801.892,80 EUR (sept millions huit cent un mille huit cent quatre-vingt douze Euros et quatre-vingt centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 7.020.159,30 EUR (sept millions vingt mille cent cinquante neuf Euros et trente centimes d'Euro);

(iii) APEF 5 Kuma CI LP, de 15.803 (quinze mille huit cent trois) Parts Sociales Ordinaires A, 44.125 (quarante quatre mille cent vingt cinq) Parts Sociales de Classe A1 et 7.140.249 (sept millions cent quarante mille deux cent quarante neuf) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 7.185.954,30 EUR (sept millions cent quatre-vingt cinq mille neuf cent cinquante quatre Euro et trente centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 6.465.936,60 EUR (six millions quatre cent soixante cinq mille neuf cent trente six Euros et soixante centimes d'Euro);

(iv) APEF 5 Pulsar CI LP, de 4.794 (quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze) Parts Sociales Ordinaires A, 13.880 (treize mille huit cent quatre-vingt) Parts Sociales de Classe A1 et 2.166.148 (deux millions cent soixante six mille cent quarante huit) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 2.180.507,40 EUR (deux millions cent quatre-vingt mille cinq cent sept Euros et quarante centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.962.025,20 EUR (un million neuf cent soixante deux mille vingt cinq Euros et vingt centimes d'Euro);

(v) APEF 5 Pixys US LP, de 27.393 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Ordinaires B, 76.482 (soixante seize mille quatre cent quatre-vingt deux) Parts Sociales de Classe B1 et 12.376.432 (douze millions trois cent soixante seize mille quatre cent trente deux) Parts Sociales de Classe B2, par apport en numéraire d'un montant de 12.455.653,30 EUR (douze millions quatre cent cinquante cinq mille six cent cinquante trois Euros et trente centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 11.207.622,60 EUR (onze millions deux cent sept mille six cent vingt deux Euros et soixante centimes d'Euro);

(vi) APEF 5 Syma US LP, de 20.921 (vingt mille neuf cent vingt et un) Parts Sociales Ordinaires A, 58.411 (cinquante huit mille quatre cent onze) Parts Sociales de Classe A1 et 9.452.330 (neuf millions quatre cent cinquante deux mille trois cent trente) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 9.512.833,10 EUR (neuf millions cinq cent douze mille huit cent trente trois Euros et dix centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 8.559.666,90 EUR (onze millions quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante et un Euros et quatre-vingt dix centimes d'Euro);

(vii) ZEBRA BIS S.C., de 804 (huit cent quatre) Parts Sociales Ordinaires A, 3.672 (trois mille six cent soixante douze) Parts Sociales de Classe A1 et 363.541 (trois cent soixante trois mille cinq cent quarante-et-une) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 367.293,40 EUR (trois cent soixante sept mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et quarante centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 330.491,70 EUR (trois cent trente mille quatre cent quatre-vingt onze Euros et soixante-dix centimes);

(viii) UBS FIDUCIARIA S.p.A., de 636 (six cent trente six) Parts Sociales Ordinaires A, 2.899 (deux mille huit cent quatre-vingt dix neuf) Parts Sociales de Classe A1 et 287.038 (deux cent quatre-vingt sept mille trente huit) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 290.000,60 EUR (deux cent quatre-vingt dix mille Euros et soixante centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 260.943,30 EUR (deux cent soixante mille neuf cent quarante trois Euros et trente cents d'Euro);

(ix) Capital Dynamics European Co-investment Fund LP, de 8.319 (huit mille trois cent dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires C, 37.968 (trente sept mille neuf cent soixante huit) Parts Sociales de Classe C1 et 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante huit mille huit cent soixante dix) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 3.797.669,90 EUR (trois millions sept cent quatre-vingt dix sept mille six cent soixante neuf Euro et quatre-vingt dix centimes d'Euro), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 3.417.154,20 EUR (trois millions quatre cent dix sept mille cent cinquante quatre Euros et vingt centimes d'Euro);

(x) MAURIZIO FERRARI, de 2080 (deux mille quatre-vingt) Parts Sociales Ordinaires D, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt douze) Parts Sociales de Classe D1 et 939.718 (neuf cent trente neuf mille sept cent dix huit) Parts Sociales de Classe D2, par apport en numéraire d'un montant de 949.418 EUR (neuf cent quarante neuf mille quatre cent dix huit Euros), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 854.289 EUR (huit cent cinquante quatre mille deux cent quatre-vingt neuf Euros);

6. Nouvelle composition et répartition du capital social de la Société;

7. Modification de l'objet social de la Société

8. Reformulation entière des statuts de la Société; et

9. Divers Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les Associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés

à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de restructurer le capital social de la Société en réduisant la valeur nominale des 200.000 (deux cent mille) parts sociales émises de la Société d'une valeur d'1 EUR (un Euro) à une valeur de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) de sorte que le nouveau capital social de la Société ait une valeur de 20.000 EUR (vingt mille Euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro). Il est en outre décidé que le montant disponible de 180.000 (cent quatre-vingt mille Euros) résultant de cette restructuration devra être alloué au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la création de nouvelles classes de Parts Sociales de Classe A1 et de Parts Sociales de Classe B1, et, par la suite, de reclasser les 200.000 (deux cent mille) actuelles parts sociales de la société, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) en (i) 151.467 (cent cinquante et un mille quatre cent soixante sept) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, et (ii) 48.533 (quarante-huit mille cinq cent trente trois) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, et d'allouer la prime d'émission de la Société, d'une valeur de 180.000 EUR (cent quatre-vingt mille Euros), à un compte de prime d'émission attaché aux Parts Sociales de Classe A1 pour un montant total de 136.320,30 EUR (cent trente six mille trois cent vingt Euro et trente centimes d'Euro), et aux Parts Sociales de Classe B1 pour un montant total de 43.679,70 EUR (quarante trois mille six cent soixante dix neuf Euros et soixante dix centimes d'Euro).

Quatrième résolution:

Il est décidé à l'unanimité (i) d'approuver la création de nouvelles classes de Parts Sociales Ordinaires A, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales Ordinaires B, Parts Sociales de Classe B2, Parts Sociales Ordinaires C, Parts Sociales de Classe C1, Parts Sociales de Classe C2, Parts Sociales Ordinaires D, Parts Sociales de Classe D1 et Parts Sociales de Classe D2 et, par la suite, (ii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.697.250 EUR (cinq millions six cent quatre-vingt dix-sept mille deux cent cinquante Euros), pour le porter de son montant actuel de 20.000 EUR (vingt mille Euros) à 5.717.250 EUR (cinq millions sept cent dix sept mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 87.208 (quatre-vingt sept mille deux cent huit) nouvelles Parts Sociales Ordinaires A, 246.533 (deux cent quarante six mille cinq cent trente trois) nouvelles Parts Sociales de Classe A1, 39.402.005 (trente neuf millions quatre cent deux mille cinq) nouvelles Parts Sociales de Classe A2, 27.393 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-treize) nouvelles Parts Sociales Ordinaires B, 76.482 (soixante seize mille quatre cent quatre-vingt deux) nouvelles Parts Sociales de Classe B1, 12.376.432 (douze millions trois cent soixante seize mille quatre cent trente deux) nouvelles Parts Sociales de Classe B2, 8.319 (huit mille trois cent dix neuf) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, 37.968 (trente-sept mille neuf cent soixante huit) nouvelles Parts Sociales de Classe C1, 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante huit mille huit cent soixante-dix) nouvelles Parts Sociales de Classe C2, 2.080 (deux mille quatre-vingt) nouvelles Parts Sociales Ordinaires D, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) nouvelles Parts Sociales de Classe D1, et 939.718 (neuf cent trente neuf mille sept cent dix huit) nouvelles Parts Sociales de Classe D2, chacune ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) la totalité devant être payée par un apport d'un montant total de 56.860.000 EUR (cinquante-six millions huit cent soixante mille Euros) (l'«Apport») dont 51.162.750 EUR (cinquante et un millions cent soixante deux mille sept cent cinquante Euros) devront être alloués à un compte prime d'émission attaché à chacune respectivement des Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe B2, Parts Sociales de Classe C1, Parts Sociales de Classe C2, Parts Sociales de Classe D1 et Parts Sociales de Classe D2, tel que détaillé dans la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

A la suite de la quatrième résolution ci-dessus, il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement par les associés suivants, listés de (i) à (vi) (les «Associés») et les souscripteurs suivant, listés de (vii) à (x) (les «Souscripteurs»):

(i) APEF 5 Izar CI LP, Associé, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (Îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier, représentée par Alpha General Partner 5 LP, elle-même directement représentée par APEF Management Company 5 Limited, une société constituée suivant le droit de Jersey, Îles anglo-normandes, enregistrée auprès de la Commission des Services Financiers sous le numéro 91934, agissant en qualité de Commandité («Alpha»), souscripteur de 27.092 (vingt sept mille quatre-vingt douze) Parts Sociales Ordinaires A, 75.640 (soixante quinze mille six cent quarante) Parts Sociales de Classe A1 et 12.240.428 (douze millions deux cent quarante mille quatre cent vingt huit) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 12.318.777,20 EUR (douze millions trois cent dix huit mille sept cent soixante dix sept Euros et vingt centimes d'Euro), dont 1.234.316 EUR (un million deux cent trente-quatre mille trois cent seize Euros) seront donc apportés au capital de la Société, 68.076 EUR (soixante huit mille soixante seize Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et 11.016.385,20 EUR (onze millions seize mille trois cent quatre-vingt cinq mille Euros et vingt centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(ii) APEF 5 Jabbar CI LP, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier, représentée par Alpha General Partner 5 LP, agissant en sa qualité de Commandité, elle-même directement représentée par Alpha, agissant en sa qualité de Commandité, souscripteur de 17.158 (dix-sept mille cent cinquante huit) Parts Sociales Ordinaires A, 47.906 (quarante sept mille neuf cent six) Parts Sociales de Classe A1 et 7.752.271 (sept millions sept cent cinquante deux mille deux cent soixante et onze) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 7.801.892,80 EUR (sept millions huit cent une mille huit cent quatre-vingt-douze Euros et quatre-vingt centimes d'Euro), dont 781.733,50 EUR (sept cent quatre-vingt un mille sept cent trente trois Euros et cinquante centimes d'Euro) seront donc apportés au capital de la Société, 43.115,40 EUR (quarante trois mille cent quinze Euros et quarante centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et 6.977.043,90 EUR (six millions neuf cent soixante dix-sept mille quarante trois Euros et quatre-vingt dix centimes d'Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(iii) APEF 5 Kuma CI LP, Associé, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier représentée par Alpha General Partner 5 LP, agissant en sa qualité de Commandité, elle-même directement représentée par Alpha, agissant en qualité de Commandité, souscripteur de 15.803 (quinze mille huit cent trois) Parts Sociales Ordinaires A, 44.125 (quarante-quatre mille cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A1 et 7.140.249 (sept millions cent quarante mille deux cent quarante neuf) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 7.185.954,30 EUR (sept millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante quatre Euros et trente centimes d'Euro), dont 720.017,70 EUR (sept cent vingt mille dix-sept Euros et soixante-dix centimes d'Euro) seront donc apportés au capital social de la Société, 39.712,50 EUR (trente neuf mille sept cent douze Euros et cinquante centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et 6.426.224,10 EUR (six millions quatre cent vingt-six mille deux cent vingt-quatre Euros et dix centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(iv) APEF 5 Pulsar CI LP, soit un Associé, une société en commandite simple, dûment constituée sous la loi de Jersey (îles anglo-normandes), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier, représentée par Alpha, agissant en sa qualité de Commandité, souscripteur de 4794 (quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales Ordinaires A, 13.880 (treize mille huit cent quatre-vingts) Parts Sociales de Classe A1 et 2.166.148 (deux millions cent soixante-six mille cent quarante huit) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 2.180.507,40 EUR (deux millions cent quatre-vingt mille cinq cent sept Euros et quarante centimes d'Euro), dont 218.482,20 EUR (deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros et vingt centimes d'Euro) seront donc apportés au capital social de la Société, 12.492 EUR (douze mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et 1.949.533,20 EUR (un million neuf cent quarante neuf mille cinq cent trente-trois Euros et vingt centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(v) APEF 5 Pixys US LP, Associé, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi du Delaware (USA), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier, représentée par Alpha General Partner 5 LP, agissant en sa qualité de Commandité, elle-même directement représentée par Alpha, agissant en sa qualité de Commandité, souscripteur de 27.393 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Ordinaires B, 76.482 (soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-deux) Parts Sociales de Classe B1 et 12.376.432 (douze millions trois cent soixante-seize mille quatre cent trente-deux) Parts Sociales de Classe B2, par apport en numéraire d'un montant de 12.455.653,30 EUR (douze millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent cinquante trois Euros et trente centimes d'Euro), dont 1.248.030,70 EUR (un million deux-cent quarante-huit mille trente Euros et soixante-dix centimes d'Euro) seront donc apportés au capital social de la Société, 68.833,80 EUR (soixante-huit mille huit cent trente-trois Euros et quatre-vingt centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe B1, et dont 11.138.788,80 EUR (onze millions cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingts centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe B2;

(vi) APEF 5 Syma US LP, Associé, une société en commandite simple dûment constituée sous la loi du Delaware (USA), dont le siège social est sis au 22, Grenville Street, JE4 8 PX St Helier, représentée par Alpha General Partner 5 LP, agissant en sa qualité de Commandité, elle-même directement représentée par Alpha, agissant en sa qualité de Commandité, souscripteur de 20.921 (vingt mille neuf cent vingt et une) Parts Sociales Ordinaires A, 58.411 (cinquante huit mille quatre cent onze) Parts Sociales de Classe A1 et 9.452.330 (neuf millions quatre cent cinquante deux mille trois cent trente) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 9.512.833,10 EUR (neuf millions cinq cent douze mille huit cent trente trois Euros et dix centimes d'Euro), dont 953.166,20 EUR (neuf-cent cinquante trois mille cent soixante six Euros et vingt centimes d'Euro) seront donc apportés au Capital Social de la Société, 52.569,90 EUR (cinquante deux mille cinq cent soixante neuf Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et dont 8.507.097 EUR (huit millions cinq cent sept mille quatre-vingt-dix sept Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(vii) ZEBRA BIS S.C., une société dûment constituée sous la loi française, dont le siège social est sis 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, dont le capital social est de 80.000,00 Euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 503 206 377 RCS Versailles, souscripteur de 804 (huit cent quatre) Parts Sociales Ordinaires A, 3.672 (trois mille six cent soixante-douze) Parts Sociales de Classe A1 et 363.541 (trois cent soixante-trois mille cinq cent quarante et une) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 367.293,40 EUR (trois cent

soixante sept mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et quarante centimes d'Euro), dont 36.801,70 EUR (trente-six mille huit cent un Euros et soixante-dix centimes d'Euro) seront donc apportés au capital social de la Société, 3.304,80 EUR (trois mille trois cent quatre Euro et quatre-vingts centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et 327.186,90 EUR (trois cent vingt sept mille cent quatre-vingt-six Euros et quatre-vingt-dix centimes) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(viii) UBS Fiduciaria S.p.A, une société dûment constituée sous la loi italienne, dont le siège social est sis n.3, Via Del Vecchio Politecnico, 20121 Milan (Italie), souscripteur de 636 (six cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires A, 2.899 (deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe A1 et 287.038 (deux cent quatre-vingt-sept mille trente-huit) Parts Sociales de Classe A2, par apport en numéraire d'un montant de 290.000,60 EUR (deux cent quatre-vingt-dix mille Euros et soixante centimes d'Euro), dont 29.057,30 EUR (vingt-neuf mille cinquante-sept Euros et trente centimes d'Euros) seront donc apportés au capital social de la Société, 2.609,10 EUR (deux mille six cent neuf Euros et dix centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A1, et 258.334,20 EUR (deux cent cinquante-huit mille trois cent trente-quatre Euros et vingt centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe A2;

(ix) Capital Dynamics European Co-Investment Fund LP, un fonds d'investissement dont le siège social est sis 21, Sackville Street, Londres W1S 3DN, Angleterre (UK), enregistré conformément au «Limited Partnership Act 1907» sous le numéro 12417, souscripteur de 8.319 (huit mille trois cent dix neuf) Parts Sociales Ordinaires C, 37.968 (trente sept mille neuf cent soixante huit) Parts Sociales de Classe C1 et 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante-huit mille huit cent soixante-dix) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 3.797.669,90 EUR (trois millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante neuf Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro), dont 380.515,70 EUR (trois cent quatre-vingt mille cinq cent quinze Euros et soixante-dix centimes d'Euros) seront donc apportés au capital social de la Société, 34.171,20 EUR (trente-quatre mille cent soixante et onze Euros et vingt centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe C1, et 3.382.983 EUR (trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe C2;

(x) Maurizio Ferrari, citoyen italien, né à Milan (Italie) le 4/12/1948, habitant 3348, San Marco, I-30124 Venise (Italie), dont le numéro d'immatriculation fiscale est FRRMRZ48T04F205Q souscripteur de 2.080 (deux mille quatre-vingts) Parts Sociales Ordinaires D, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales de Classe D1 et 939.718 (neuf cent trente neuf mille sept cent dix-huit) Parts Sociales de Classe D2, par apport en numéraire d'un montant de 949.418 EUR (neuf cent quarante-neuf mille quatre cent dix-huit Euros), dont 95.129 EUR (quatre-vingt-quinze mille cent vingt-neuf Euros) seront donc apportés au capital social de la Société, 8.542,80 EUR (huit mille cinq cent quarante-deux Euros et quatre-vingts centimes d'Euro) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe D1, et 845.746,20 EUR (huit cent quarante-cinq mille sept cent quarante-six Euro et vingt centimes) seront alloués au compte prime d'émission des Parts Sociales de Classe D2 .

Intervention des Souscripteurs – Souscription -Paiement

Sur ce, interviennent les Associés et les Souscripteurs, ici représentés par Monsieur Charles de Kerchove, prénommé en vertu de procurations données le 7 novembre 2011.

(i) APEF 5 Izar CI LP, Associé, déclare souscrire les 27.092 (vingt sept mille quatre-vingt douze) Parts Sociales Ordinaires A, 75.640 (soixante-quinze mille six cent quarante) Parts Sociales de Classe A1 et 12.240.428 (douze millions deux cent quarante mille quatre cent vingt-huit) Parts Sociales de Classe A2 sus mentionnées, et les paie entièrement ainsi que la prime d'émission énoncée, par un apport en numéraire d'un montant de 12.318.777,20 EUR (douze millions trois cent dix-huit mille sept cent soixante-dix-sept Euros et vingt centimes d'Euro);

(ii) APEF 5 Jabbah CI LP, Associé, déclare souscrire les 17.158 (dix-sept mille cent cinquante-huit) Parts Sociales Ordinaires A, 47.906 (quarante-sept mille neuf cent six) Parts Sociales de Classe A1 et 7.752.271 (sept millions sept cent cinquante-deux mille deux cent soixante et onze) Parts Sociales de Classe A2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée par un apport en numéraire d'un montant de 7.801.892,80 EUR (sept millions huit cent un mille huit cent quatre-vingt-douze Euros et quatre-vingts centimes d'Euro);

(iii) APEF 5 Kuma CI LP, Associé, déclare souscrire les 15.803 (quinze mille huit cent trois) Parts Sociales Ordinaires A, 44.125 (quarante-quatre mille cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A1 et 7.140.249 (sept millions cent quarante mille deux cent quarante-neuf) Parts Sociales de Classe A2 sus mentionnées et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée, par un apport en numéraire d'un montant de 7.185.954,30 EUR (sept millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre Euros et trente centimes d'Euro);

(iv) APEF 5 Pulsar CI LP, Associé, déclare souscrire les 4.794 (quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales Ordinaires A, 13.880 (treize mille huit cent quatre-vingts) Parts Sociales de Classe A1 et 2.166.148 (deux millions cent soixante-six mille cent quarante-huit) Parts Sociales de Classe A2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée, par un apport en numéraire d'un montant de 2.180.507,40 EUR (deux millions cent quatre-vingt mille cinq cent sept Euros et quarante centimes d'Euro);

(v) APEF 5 Pixys US LP, Associé, déclare souscrire les 27.393 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-treize) Parts Sociales Ordinaires B, 76.482 (soixante seize mille quatre cent quatre-vingt-deux) Parts Sociales de Classe B1 et

12.376.432 (douze millions trois cent soixante-seize mille quatre cent trente-deux) Parts Sociales de Classe B2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée, par un apport en numéraire d'un montant de 12.455.653,30 EUR (douze millions quatre cent cinquante-cinq mille six cent cinquante-trois Euros et trente centimes d'Euro);

(vi) APEF 5 Syma US LP, Associé, déclare souscrire les 20.921 (vingt mille neuf cent vingt et une) Parts Sociales Ordinaires A, 58.411 (cinquante-huit mille quatre cent onze) Parts Sociales de Classe A1 et 9.452.330 (neuf millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent trente) Parts Sociales de Classe A2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée, par un apport en numéraire d'un montant de 9.512.833,10 EUR (neuf millions cinq cent douze mille huit cent trente-trois Euro et dix centimes d'Euro);

(vii) ZEBRA BIS S.C, déclare souscrire les 804 (huit cent quatre) Parts Sociales Ordinaires A, 3.672 (trois mille six cent soixante-douze) Parts Sociales de Classe A1 et 363.541 (trois cent soixante trois mille cinq cent quarante et une) Parts Sociales de Classe A2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée, par un apport en numéraire d'un montant de 367.293,40 EUR (trois cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et quarante centimes d'Euro);

(viii) UBS Fiduciaria S.p.A, déclare souscrire les 636 (six cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires A, 2.899 (deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe A1 et 287.038 (deux cent quatre-vingt-sept mille trente-huit) Parts Sociales de Classe A2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée par apport en numéraire d'un montant de 290.000,60 EUR (deux cent quatre-vingt-dix mille Euros et soixante centimes d'Euro);

(ix) Capital Dynamics European Co-Investment Fund LP, déclare souscrire les 8.319 (huit mille trois cent dix-neuf) Parts Sociales Ordinaires C, 37.968 (trente-sept mille neuf cent soixante-huit) Parts Sociales de Classe C1 et 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante huit mille huit cent soixante dix) Parts Sociales de Classe C2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée, par un apport en numéraire d'un montant de 3.797.669,90 EUR (trois millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-neuf Euro et quatre-vingt-dix centimes d'Euro);

(x) Maurizio Ferrari, déclare souscrire les 2.080 (deux mille quatre-vingts) Parts Sociales Ordinaires D, 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales de Classe D1 et 939.718 (neuf cent trente-neuf mille sept cent dix-huit) Parts Sociales de Classe D2 sus mentionnées, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission énoncée, par apport en numéraire d'un montant de 949.418 EUR (neuf cent quarante-neuf mille quatre cent dix-huit Euros).

Preuve de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant total de 56.860.000 EUR (cinquante-six millions huit cent soixante mille Euros) est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société.

Cinquième résolution:

Par suite des résolutions qui précèdent, la Société est détenue par:

(i) APEF 5 Izar CI LP	27.092 Part Sociales Ordinaires A 123.640 Parts Sociales de Classe A1 12.240.428 Parts Sociales de Classe A2
(ii) APEF 5 Jabbah CI LP	17.158 Part Sociales Ordinaires A 78.306 Parts Sociales de Classe A1 7.752.271 Parts Sociales de Classe A2
(iii) APEF 5 Kuma CI LP	15.803 Part Sociales Ordinaires A 72.125 Parts Sociales de Classe A1 7.140.249 Parts Sociales de Classe A2
(iv) APEF 5 Pulsar CI LP	4.794 Part Sociales Ordinaires A 21.880 Parts Sociales de Classe A1 2.166.148 Parts Sociales de Classe A2
(v) APEF 5 Pixys US LP	27.393 Part Sociales Ordinaires B 125.015 Parts Sociales de Classe B1 12.376.432 Parts Sociales de Classe B2
(vi) APEF 5 Syma US LP	20.921 Part Sociales Ordinaires A 95.478 Parts Sociales de Classe A1 9.452.330 Parts Sociales de Classe A2
(vii) ZEBRA BIS S.C.	804 Part Sociales Ordinaires A 3.672 Parts Sociales de Classe A1 363.541 Parts Sociales de Classe A2
(viii) UBS FIDUCIARIA S.p.A.	636 Part Sociales Ordinaires A 2.899 Parts Sociales de Classe A1 287.038 Parts Sociales de Classe A2
(ix) Capital Dynamics European Co-investment	8.319 Part Sociales Ordinaires C 37.968 Parts Sociales de Classe C1

	3.758.870 Parts Sociales de Classe C2
(x) Maurizio Ferrari	2.080 Part Sociales Ordinaires D
	9.492 Parts Sociales de Classe D1
	939.718 Parts Sociales de Classe D2

Le notaire affirme que les 57.172.500 (cinquante sept millions cent soixante douze mille cinq cents) parts sociales, représentant la totalité des nouvelles parts sociales de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les résolutions ci-dessous.

Septième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier l'objet social de la Société conformément au principal objectif d'investissement de la Société, pour être lu comme suit:

« **Art. 2.** L'objet social de la Société est la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans (i) Itaca Finance S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B161507 («Itaca Finance»), (ii) Penelope S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 07477880962, («Penelope») et (iii) Savio Maccine Tessili S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Pordenone, sous le numéro 01291010930 («Savio»), et le groupe concerné, et toute société résultant d'une réorganisation de Itaca Finance et/ou Penelope et/ou Savio, particulièrement la fusion de Penelope et Savio, et la détention, la gestion, et la cession directement, ou indirectement desdites participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs immobilières et mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange de toute espèce, ou autrement.

La société peut aussi acquérir et gérer tous les brevets et autres droits dérivés de ces brevets ou les complétant.

La Société peut emprunter et accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre gager, céder, grever de charges ou créer toute sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également procéder à toute opération immobilière ou relative à des titres transférables et pourra mettre en oeuvre toute activité commerciale, industrielle et financière nécessaire et utile pour la réalisation de son objet social.»

Huitième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier entièrement les statuts de la Société pour être lus comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. L'objet social de la Société est la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans (i) Itaca Finance S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B161507 («Itaca Finance»), (ii) Penelope S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Milan, Viale Bianca Maria n. 25, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 07477880962, («Penelope») et (iii) Savio Maccine Tessili S.p.A., une société constituée sous le droit italien, dont le siège social est sis à Pordenone (PN), Via Udine n. 105, Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Pordenone, sous le numéro 01291010930 («Savio»), et le groupe concerné, et toute société résultant d'une réorganisation de Itaca Finance et/ou Penelope et/ou Savio, particulièrement la fusion de Penelope et Savio, et la détention, la gestion, et la cession directement, ou indirectement desdites participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs immobilières et mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange de toute espèce, ou autrement.

La société peut aussi acquérir et gérer tous les brevets et autres droits dérivés de ces brevets ou les complétant.

La Société peut emprunter et accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y compris par voie de garantie ascendante ou latérale) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre gager, céder, grever de charges ou créer toute sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également procéder à toute opération immobilière, ou relative à des titres transférables, et pourra mettre en œuvre toute activité commerciale, industrielle et financière nécessaire et utile pour la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ITACA HOLDCO S. à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à 5.717.250 EUR (cinq millions sept cent dix sept mille deux cent cinquante Euros), constitué de 57.172.500 (cinquante sept millions cent soixante douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, divisé entre:

(i) 125.000 (cent vingt cinq mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), à savoir:

- 87.208 (quatre-vingt sept mille deux cent huit) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires A»);

- 27.393 (vingt sept mille trois cent quatre-vingt treize) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires B»);

- 8.319 (huit mille trois cent dix neuf) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires C»); et

- 2.080 (deux mille quatre-vingt) parts sociales ordinaires de classe D, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires D»);

(ii) 570.475 (cinq cent soixante dix mille quatre cent soixante quinze) premières parts sociales préférentielles (les «Premières Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 398.000 (trois cent quatre-vingt dix huit mille) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe A1, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A1»),

- 125.015 (cent vingt cinq mille quinze) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe B1, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B1»),

- 37.968 (trente sept mille neuf cent soixante huit) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C1»), et

- 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt douze) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe D1, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D1»),

et (iii) 56.477.025 (cinquante six millions quatre cent soixante dix sept mille vingt cinq) secondes parts sociales préférentielles (les «Secondes Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 39.402.005 (trente neuf millions quatre cent deux mille cinq) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe A2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A2»),

- 12.376.432 (douze millions trois cent soixante seize mille quatre cent trente deux) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe B2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B2»),

- 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante huit mille huit cent soixante dix) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe AC2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C2»), et

- 939.718 (neuf cent trente neuf mille sept cent dix huit) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe D2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D2»).

Les Parts Sociales Ordinaires A, la Classe de Parts Sociales A1 et la Classe de Parts Sociales A2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales A»), les Parts Sociales Ordinaires B, la Classe de Parts Sociales B1 et la Classe de Parts Sociales B2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales B»), les Parts Sociales Ordinaires C, la Classe de Parts Sociales C1 et la Classe de Parts Sociales C2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales C»), les Parts Sociales Ordinaires D, la Classe de Parts Sociales D1 et la Classe de Parts Sociales D2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales D»), sont désignées les «Parts Sociales» (ou individuellement une «Part Sociale»).

Le(s) détenteur(s) des (i) Classes de Parts Sociales A est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe A», (ii) Classes de Parts Sociales B est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe B», (iii) Classes de Parts Sociales C est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe C», et (iv) Classes de Parts Sociales D est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe D».

L'Associé de Classe A, l'Associé de Classe B, l'Associé de Classe C et l'Associé de Classe D sont collectivement désignés les «Associés» (ou individuellement un «Associé»).

Art. 7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée de la même manière que celle requise pour modifier les présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Rachat des Classes de Parts Sociales Préférentielles et des Classes de Parts Sociales Ordinaires

10.1 Rachat des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles

La Société est autorisée à racheter toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles dans leur entièreté par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans de telles Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Tout rachat et annulation de toutes les parts sociales émises dans lesdites Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles devront toujours être faits concomitamment à la distribution de la prime d'émission dans son entièreté et qui sera attachée, le cas échéant, à l'une de ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Néanmoins, la distribution d'une partie ou de l'entièreté de toute prime d'émission librement distribuable, attachée à ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles, pourra être réalisée sans le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles, mais devra toujours être réalisée conformément à l'article 72-2 (1)b) de la Loi.

La distribution de toute prime d'émission librement distribuable, attachée à ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles devra être réalisée au pro rata de la participation de tous les détenteurs des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Afin de lever tout doute, dans le cas où la distribution de toute prime d'émission est réalisée avec le rachat et l'annulation des parts sociales émises dans ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles, (i) une telle distribution de prime d'émission devra concerner l'entièreté de la prime d'émission librement distribuable attachée à ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et (ii) un tel rachat et annulation des parts sociales devra concerner toutes les parts sociales émises dans ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles.

Ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations des parts sociales seront toujours réalisés sur toutes les parts sociales émises des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées et de manière simultanée.

Un tel rachat des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles sera approuvé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Associés (ou de l'associé unique le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts (c'est-à-dire par la majorité des Associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société).

Dans le cas d'une réduction de capital suite au rachat et à l'annulation des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles (i) ces Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous), dans la limite du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs des parts sociales dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles ainsi rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation Par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chaque part sociale des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernées, détenues par eux et annulées.

Lors du rachat et de l'annulation des Premières Classes de Parts Sociales des Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles concernée, le Montant d'Annulation Par Part Sociale sera dû et payable par la Société.

Pour les besoins du présent article 10.1, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible

Signifie (i) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale correspondant aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à annuler et (ii), calculé conformément à l'article 72-2 (1) b) de la Loi, le montant total des bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable, y compris les sommes disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des dispositions de la Loi ou des Statuts, telles qu'apparaissant dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (RC+BN +PE) -(P +RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale afférant aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à annuler

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable attachée aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et autres réserves librement distribuables

P = pertes (incluant les pertes reportées) RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation Par Parts Sociales

Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles devant être rachetées et annulées.

Montant Total d'Annulation

Sera le montant déterminé par le Conseil de Gérance (ou le gérant unique selon le cas) en conformité avec l'article 72-2 (1) b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des Associés (ou l'associé unique selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque ou toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles sera le Montant Disponible de chacune/toutes des/lesdites classe(s) au moment de son/leur annulation. Néanmoins, le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) peut proposer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de résultat fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés («GAAP») au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date qui n'est pas antérieure à 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation des Premières Classes de

Parts Sociales Préférentielles concernées.

10.2 Rachat des Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles

La Société est autorisée à racheter les Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles suivant les mêmes règles que celles qui s'appliquent (i) au rachat et à l'annulation de toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et (ii) à la distribution de la prime d'émission attachée aux Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles à condition que toutes les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles aient été préalablement rachetées et annulées.

10.3 Rachat des Parts Sociales Ordinaires

Les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas rachetables.

Art. 11. Transfert de Participations et Droits Préférentiels de Souscription lors de l'émission de nouvelles parts sociales. En complément des termes tels que définis dans les autres dispositions des présents Statuts, chaque mot ou expression qui suivent devront avoir la signification suivante dans le cadre de cet article 11:

«Affiliées» signifie toute Personne, contrôlant, contrôlée ou sous le Contrôle commun de l'un quelconque des Associés, directement ou indirectement;

«Jour Ouvrable» signifie un jour durant lequel les banques sont ouvertes et exerçant des opérations bancaires courantes à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

«Contrôle» signifie détention directe ou indirecte de parts sociales dans le capital social d'une Personne conférant plus de 50% des droits de vote normalement exerçable dans toute assemblée des associés de cette Personne;

«Gage» signifie tout gage, sûreté, droits de préemption, nantissement, prêt hypothécaire, ou créance d'un tiers, enregistrements ou autre engagement préjudiciable;

«Participation» signifie, en ce qui concerne la Société, parts sociales (incluant les Parts Sociales Ordinaires, les Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles et les Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles), quotes-parts, ou tout autre type de participation dans le capital social, instruments financiers représentant le capital social, instruments de participation financière, droits de souscription, droits d'option, warrants, obligations convertibles, et tout autre instrument ou droit financier (incluant les «convertible preferred equity certificates») convertibles, échangeables, ou octroyant le droit (immédiatement ou ultérieurement) d'acquérir ou d'obtenir des parts sociales, quote-parts ou tout type de participation dans le capital social, ou des instruments financiers représentant le capital social et tout droit ou option en découlant, correspondant aux parts sociales, quote-parts, ou toute sorte de participation dans le capital social, les instruments financiers représentant le capital social, ou des instruments de participation financière, comme, à titre d'exemple, le droit de vote, le droit de préemption et tout autre droit attaché ainsi que tout autre instrument financier relatif au capital social qui conférerait ultérieurement l'un quelconque des droits énoncés ci-dessus;

«Personne» inclut toute personne physique, société de personnes, société de capitaux et toute association ou organisation, non constituée sous forme de société, qu'elles soient ou non pourvues d'une personnalité morale;

«Tiers» signifie une Personne qui peut être raisonnablement considérée, et qui est dans les faits un tiers, et qui n'est pas une «related party» au sens de l'International Accounting Standard 24» (normes «IAS») pour chacun des Associés. Pour plus de clarté, tout Affilié ne doit pas être considéré comme un Tiers; et

«Cession» signifie (pour les besoins de cet article 11 seulement) toute vente, apport, mise à disposition, usufruit ou toute autre forme de cession, qu'elle soit totale ou partielle, (incluant sans s'y limiter les fusions ou scissions, à titre universel ou particulier, causant directement ou indirectement le transfert de la Participation), qu'elle soit temporaire ou prévue par le biais de contrats à venir (incluant par exemple les swaps, accords de prêts d'instruments, ou opérations similaires), et qu'elle ait ou non une contrepartie en espèce ou en nature; le verbe «céder» et ses déclinaisons devront être interprétés conformément à cette définition.

11.1 Gage négatif

Aucun Associé ne créera, ne conclura d'accord concernant la création, ou ne consentira à la création d'un Gage, directement ou indirectement, sur sa Participation dans la Société, exception faite des Associés de Classe A qui auront le droit de créer, de passer des accords concernant la création d'un nantissement (ou autre sûreté similaire) en faveur d'un Tiers, sur leur Participation, à la condition qu'ils conservent les droits de votes associés à leur Participation en accord avec les termes et les conditions standards des transaction financières et bancaires de ce type et de cette nature.

11.2 Règles générales obligatoires s'appliquant à tout transfert de Parts Sociales

Les Parts Sociales ne sauraient être cédées entre vifs à des non-associés, à moins que les Associés représentant au moins trois-quarts du capital social ne donnent leur accord en assemblée générale des associés. En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

11.3 Droit de Sortie Forcée

11.3.1 Dans le cas où les Associés de Classe A reçoivent une offre d'achat d'un Tiers (le «Cessionnaire Proposé») qui l'engage juridiquement et de manière irrévocable, et visant l'intégralité du capital social de la Société, les Associés de Classe A enverront, à chaque Associé de toute Classe une notification écrite préalable 15 (quinze) Jours Ouvrables avant la date de clôture prévue (la «Notification de Sortie Forcée»), indiquant:

- (i) l'identité du Cessionnaire Proposé;
- (ii) le prix par part sociale exprimé en Euro, ainsi que les modalités de paiement convenues avec le Cessionnaire Proposé; et
- (iii) toute autre modalité substantielle et condition de cession convenues avec le Cessionnaire Proposé (incluant, le cas échéant, l'intégralité de l'accord).

11.3.2 Par conséquent, et sous réserve de l'article 11.2, les Associés de Classe A auront le droit (le «Droit de Sortie Forcée»), en envoyant la Notification de Sortie Forcée, de contraindre chacun des Associé de toutes les autres Classes, de céder la totalité de leur participation au Cessionnaire Proposé, ensemble et simultanément, avec la Participation des Associés de Classe A, selon les mêmes termes et conditions (incluant le même prix par part sociale).

11.3.3 Lors de la réception de la Notification de Sortie Forcée, chaque Associé de toutes les autres Classes sera tenu de céder sa Participation, dans la mesure et suite à l'exercice du Droit de Sortie Forcée, en faveur du Cessionnaire Proposé, libérée de tout droit de Gage, au même moment et selon les mêmes termes et conditions (incluant le même prix par part sociale) que la Participation des Associés de Classe A. Dans un souci de clarté, chaque Associé de n'importe quelle Classe devra bénéficier des mêmes droits (incluant le même prix par part sociale) et devra respecter les mêmes obligations (incluant les mêmes déclarations, garanties et engagements) offertes et imposées aux Associés de Classe A par le Cessionnaire Proposé. Aucun des Associés de n'importe quelle Classe ne pourra être contraint de conclure un accord, quel qu'il soit, en rapport avec le Droit de Sortie Forcée à moins que sa responsabilité totale en vertu dudit accord soit plafonnée à un montant égal aux produits reçus de la vente de sa Participation.

11.3.4 Il est néanmoins entendu que les associés de Classe A devront garder les Associés de Classe C informés, de manière continue, en temps utile et en toute bonne foi, des cessions envisagées, et que l'exercice du Droit de Sortie Forcée par les Associés de Classe A se fera sans préjudice du droit pour les Associés de Classe A d'accepter de tout Associé, d'une classe quelconque, une offre juridiquement contraignante et irrévocable, proposée pendant la procédure de vente décrite au présent article 11.3, et concernant le rachat de l'entière du capital social de la Société (c'est-à-dire le capital social détenu par les Associés de Classe A et les Associés de toutes les autres classes) à un prix supérieur à celui proposé par le Cessionnaire Proposé, à condition cependant que les Associé de Classe A n'encourent aucune responsabilité (précontractuelle, contractuelle, ou autre) vis-à-vis du Cessionnaire Proposé. En cas d'acceptation par les Associés de Classe A de l'offre présentée par un tel Associé de toute autre classe, les autres Associés de toute autre classe seront tenus de céder à cet Associé leur Participation, ensemble avec la Participation des Associés de Classe A.

11.4 Droit de Sortie Conjointe

11.4.1 Dans l'hypothèse où les Associés de Classe A reçoivent de toute personne (incluant les Associés d'une autre classe) (le «Pollicitant») une offre juridiquement contraignante et irrévocable concernant leur Participation (en tout ou partie) (la «Participation Cible»), les Associés de Classe A seront alors tenus d'envoyer aux Associés de toutes les autres Classes une notification écrite mentionnant (i) l'identité du Pollicitant; (ii) le prix par part sociale exprimé en Euro, ainsi que les modalités de paiement convenues avec le Pollicitant; et (iii) tous autres termes et conditions substantielles de la cession convenus avec le Pollicitant (la «Notification de la Sortie Conjointe»).

11.4.2 Sous réserve de l'article 11.2, chaque Associé de n'importe quelle classe aura le droit (le «Droit de Sortie Conjointe») de céder – dans la même proportion par rapport à la Participation Cible – sa Participation (la «Participation Proposée») au Pollicitant, libérée de tout Gage, au même moment, et selon les mêmes termes et conditions (incluant le même prix par part sociale) que la Participation Cible. Dans un souci de clarté, l'Associé de toute autre Classe qui exercerait son Droit de Sortie Conjointe devra bénéficier des mêmes droits (incluant le même prix par part sociale) et devra se conformer aux mêmes obligations (incluant les mêmes déclarations, garanties et engagements) offertes et imposées Associés de Classe A par le Pollicitant.

11.4.3 Le Droit de Sortie Conjointe devra être exercé, sous peine de déchéance, par le biais d'une notification écrite remise à l'Associé de la Classe A dans les 20 (vingt) Jours Ouvrables de la réception de la Notification de Sortie Conjointe.

11.4.4 Si un Associé de toute autre classe exerce le Droit de Sortie Conjointe, les Associés de Classe A requerront, qu'outre la Participation Cible, et sous réserve de l'article 11.2, le Pollicitant acquiert également la Participation Proposée de l'Associé de toute autre classe qui a exercé le Droit de Sortie Conjointe, au même prix par part sociale, selon les mêmes termes et conditions.

Si le Pollicitant n'est pas disposé à augmenter la Participation devant être acquise, alors les Associés de Classe A devront réduire la Participation Cible afin de permettre à chaque Associé de toute autre Classe ayant exercé le Droit de Sortie Conjointe de vendre proportionnellement leur Participation dans la Société au Pollicitant, étant entendu que, dans un tel cas, la Participation totale qui doit être acquise par le Pollicitant restera le même.

11.5 Droit de préemption

11.5.1 Si un Associé (le «Vendeur») a pour dessein de céder, en tout ou partie, sa Participation dans la Société à un Tiers, ou à tout autre Associé, la procédure suivante doit s'appliquer.

(i) Le Vendeur doit envoyer une notification écrite (la «Notification de Vente») aux autres Associés (chacun d'entre eux, la «Partie Réceptrice») mentionnant son intention de céder (en tout ou partie selon le cas) sa Participation dans la Société (la «Participation à Vendre»).

(ii) Dans un délai maximum de 20 (vingt) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Vente (le «Délai de l'Offre»), chaque Partie Réceptrice aura le droit de soumettre au Vendeur une offre juridiquement contraignante et irrévocable (l'«Offre DP») afin d'acheter directement ou à travers un Affilié de la Partie Réceptrice (l'acheteur de la Participation à Vendre est défini comme l'«Acheteur»), la totalité de la Participation à Vendre détenue par le Vendeur.

L'Offre DP doit indiquer:

- a. le prix en espèce pour la Participation à Vendre (l'«Offre de Prix»);
- b. que l'Offre de Prix n'est sujette à aucun mécanisme d'ajustement et devra être payée en un seul versement à la date de clôture;
- c. une période de validité d'au moins 30 (trente) Jours Ouvrables;
- d. la date de clôture de la cession de la Participation à Vendre du Vendeur à l'Acheteur (qui ne devra pas être ultérieure aux 15 (quinze) jours suivant la date à laquelle les conditions énoncées au point (e) ci-dessous sont remplies);
- e. les principaux termes et conditions de l'Offre DP, à la condition qu'elle ne soit sujette à aucune autre condition que celles relatives aux autorisations requises par toute autorité ou par les lois et règlements en vigueur;
- f. aucune représentation ou garantie autres que celles concernant le titre, le libre transfert, et l'absence de tout Gage, sur la Participation à Vendre, qui sera accordée par le Vendeur sans conditions ni limitations.

(iii) Dans un délai maximum de 15 (quinze) Jours Ouvrables, suivant la réception de l'Offre DP, le Vendeur devra être en mesure de communiquer à la Partie Réceptrice:

- a. son acceptation de l'Offre DP (la «Notification de l'Acceptation») et, dans ce cas, le Vendeur sera tenu de céder la Participation à Vendre dans les conditions de l'article 11.2, qui devra être acquise par l'Acheteur selon les termes et conditions, incluant le Prix de Vente, indiqués dans l'Offre DP. Si un Associé de Classe A est le Vendeur et a accepté l'Offre DP, les Associés de toute autre Classe seront en droit d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe; ou
- b. son refus de l'Offre DP (la «Notification de Refus»), étant entendu que, dans le cas où la Notification de l'Acceptation n'est pas reçue dans le délai prévu ci-haut, l'Offre DP devra être considérée comme refusée. Dans un tel cas, la cession de la Participation à Vendre peut être réalisée (et les Associés d'une quelconque autre classe seront en droit d'exercer le Droit de Sortie Conjointe) dans le délai subséquent de 180 (cent quatre-vingt) Jours Ouvrables, et uniquement pour un prix par part sociale supérieur au Prix de Vente, à la condition cependant, qu'au cas où la cession de la Participation à Vendre n'est pas réalisée dans les 180 (cent quatre-vingt) Jours Ouvrables suivant la réception la Notification de Vente, la cession de la Participation à Vendre sera alors soumise aux dispositions de l'article 11.5 (Droit de Préemption).

(iv) Dans le cas où aucune Offre DP n'est exprimée dans le Délai de l'Offre, le Vendeur sera libre de céder la Participation à Vendre, dans les conditions de l'article 11.2 (et les Associés de n'importe quelle classe seront en droit d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe).

11.5.2 Dans le cas où les Associés de la Classe A ont envoyé la Notification de Sortie Forcée, la procédure prévue à l'article 11.5 (Droit de Préemption) ne s'appliquera pas, sans préjudice des dispositions exposées à l'article 11.3.4.

11.6. Chacun des associés de la Société, sans regard au nombre de Parts Sociales détenues dans le capital social de la Société aura le droit préférentiel de souscrire, proportionnellement, pour la totalité ou en partie, de toute nouvelles

Parts Sociales que la Société pourrait, de temps à autre, proposer d'émettre en vertu d'une augmentation de capital réalisée pour tout Associé et/ou tout Tiers. La portion proportionnelle de l'Associé devra être le ratio du nombre de parts sociales en circulation de la classe dont il est question, détenue par l'Associé à la date de et immédiatement avant la résolution de l'augmentation de capital, par la somme de toutes les parts sociales en circulation détenues par tous les Associés à une telle date. Toute nouvelle Part Sociale émise pour chacun des Associés souscrivant par le biais de l'exercice de leur droit préférentiel de souscription devra se rattacher à la même classe de Part Sociale que chacun des Associés possède.

Si une tierce partie devait souscrire les nouvelles Parts Sociales, la Société émettra à cet égard une nouvelle classe de part sociale additionnelle.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suppression des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'associé unique ou de l'un des Associés.

Art. 13. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), de même classe ou de classes différentes, et qui ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Les gérants peuvent être révoqués ad nutum. Sauf disposition contraire, unanimement consentie par les Associés, tous les gérants de la Société seront nommés parmi une liste proposée collectivement par les Associés de la Classe A.

Art. 14. Le Conseil de Gérance a les pleins pouvoirs pour réaliser les actes nécessaires et utiles à l'objet social de la Société, dans la mesure où les termes de cet article auront été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Dans le cas où la Société a seulement un gérant, il exerce tous les pouvoirs accordés au Conseil de Gérance.

Le Conseil de gérance devra choisir un président parmi les gérants.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir, seulement si une majorité de ses membres sont présents ou représentés, procuration pouvant être donnée à un gérant, par lettre, télégramme ou télex. En cas d'urgence, les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fac-similé.

Les gérants peuvent participer à toute réunion du Conseil de Gérance par voie de vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire qui permette de les identifier. Ces moyens de communications doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant leur participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être diffusées sans interruption. La participation à une réunion de cette manière équivaut à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions signées par tous les gérants seront valides et contraignantes de la même manière que si elles avaient été passées en réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué et réuni. Ces signatures doivent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'un même document définissant avec précision les termes de la résolution et doivent être matérialisées par une lettre, un téléfax, ou un télex.

Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

La Société sera liée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir d'une telle signature a été délégué par le Conseil de Gérance. Dans le cas où le Conseil de Gérance est composé d'1 (un) membre seulement, la Société sera liée par la signature du gérant unique.

Art. 15. Le Gérant ou les Gérants (le cas échéant) n'encoure(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle liée à un engagement régulièrement pris par elle/lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg au siège social, ou tout autre lieu indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai, à 11.00 heures.

Dans le cas où ledit jour est un jour férié, la réunion est tenue le prochain jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Chaque Associé pourra prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à la détention de parts sociales (c'est-à-dire les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D). Les décisions collectives sont régulières seulement dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Dans le cas d'un associé unique, il exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Néanmoins, les délibérations modifiant les Statuts de la Société doivent être adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi, à l'exception des:

A. délibérations de l'assemblée générale des associés de la Société concernant:

(i) les augmentations de capital de la société non avalisées par un rapport d'évaluation préparé par un réviseur expert tiers indépendant, de renommée internationale de premier plan, concernant la Juste Valeur Marchande (JVM) de ces augmentations de capital;

(ii) les fusions de la Société non avalisées par un rapport d'évaluation préparé par un réviseur expert tiers indépendant, de renommée internationale de premier plan, concernant la Juste Valeur marchande (JVM) de la parité d'échange; et

(iii) les scissions non proportionnelle de la Société pour laquelle la parité d'échange doit être préparée et réalisée par un expert indépendant agréé et opérant conformément à la loi applicable,

et qui doivent être décidées par un vote des associés représentant au moins 95% du capital social de la Société; et des:

B. délibérations de l'assemblée générale de la Société concernant toute modification de sa clause d'objet social qui doivent être décidées par un vote favorable de tous les Associés représentant ainsi 100% du capital social de la Société.

Par ailleurs, dans le cas où la Société envisagerait de réaliser une augmentation de capital réservée à un Tiers, les Associés conviennent que si un des Associés de n'importe quelle classe le requiert, et dans les limites autorisées par la Loi, une telle augmentation de capital doit être réalisée de manière à ce que ledit Associé ne soit pas dilué.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes de la Société tels qu'indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés, à la majorité prévue par la loi ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article précédent l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (le cas échéant) peut, sur proposition du Conseil de Gérance, ou de le gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance ou le gérant unique (le cas échéant), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation prévue par la Loi ou les Statuts.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés déterminera les pouvoirs des liquidateurs et leur rémunération.

Art. 22. La Loi s'applique dans tous les cas où les présents Statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques contraires.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. DE KERCHOVE, E. HEIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14933. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011167486/1561.

(110194120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Medialo Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.264.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 novembre 2011 au siège social

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur Délégué Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon L-8009 Strassen.

Son mandat prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale l'an 2017 approuvant les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDIALO INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011169411/17.

(110196516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Menuiserie Caramuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 20, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 134.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE CARAMUTA S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169412/12.

(110196355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Mezzanove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.963.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 9 juin 2011:

- d'accepter la démission de Monsieur Francesco Moglia comme gérant de la Société avec effet au 11 Mars 2011; et
- de nommer pour une durée illimitée et avec effet au 20 juillet 2011, Monsieur Seiji Amino, née le 1^{er} juin 1963 à Kobe, Japan, ayant son adresse professionnelle à 19-21 Bd du Prince Henri; L-1724 Luxembourg

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011169413/14.

(110196083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 454.650,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.085.

EXTRAIT

- L'adresse de LaSalle German Retail Venture L.P., associé de la Société, qui était au 33 Cavendish Square, W1A 2NF, Londres, a changé et est désormais au 1 Curzon Street, W1J 5HD, London.

- L'adresse de LaSalle Investment Scottish Limited Partnership, associé de la Société, qui était au 66 Hanover Street; GB - EH2 1HH Edingburgh, a changé et est désormais au 150 St Vincent Street, G25ND, Glasgow.

- Il résulte également d'une résolution des associés prise en date du 8 décembre 2011 qu'ont été nommé aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 13 juillet 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2016 qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015:

* Stéphanie Duval, demeurant professionnellement au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

* Helen Garbutt, demeurant professionnellement au 29 rue de Berri, F-75008 Paris.

* Martin Pollard, demeurant professionnellement au 1 Curzon Street, W1J 5HD, London

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011169399/24.

(110196254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Miranda Global Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.761.

—
EXTRAIT

En date du 03 novembre 2011, le Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg" au "26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Miranda Global Management SA
Stéphane Bleus / Xavier Barnich
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011169414/16.

(110196611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Monalisa Family Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.486.

—
Décision du gérant

Le gérant de la Société a décidé le transfert du siège social de la société du 2, rue de l'Eau à L-1145 Luxembourg au 291 Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour MONALISA FAMILY OFFICE SàRL
Lionel Coupé
Gérant

Référence de publication: 2011169416/14.

(110196199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

N.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 10, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.P.F. S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011169420/12.

(110196363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Nais Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.301.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 août 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de réélire Messieurs Arnaud Christiaens, Jean-Michel Rocchi et Emeric Landrin, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Pour Nais Fund of Funds

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011169421/17.

(110196037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Noctron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.627.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOCTRON S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011169423/12.

(110196341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Noctron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.627.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOCTRON S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011169424/12.

(110196343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Optimam Partem Gestion S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.019.

—
EXTRAIT

En date du 03 novembre 2011, le Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg" au "26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.
Optimam Partem Gestion SA SPF
Stéphane Bleus / Xavier Barnich
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011169425/16.

(110196608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.672.

La société Pamplona Capital Partners I LP, associée de la Société, a transféré son siège social, en date du 8 novembre 2011, de South Church Street, KY - George Town, Iles Caïmanes au Harbour Centre, 42 North Church Street, Grand Cayman KY 1-1108, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011169426/15.

(110195937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PERE Invest, Pan European Real Estate Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.271.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société informe par la présente de la nomination de Monsieur Marc Pirlet, né le 17 mars 1964 à Liège (Belgique), demeurant à L-8027 Strassen, 24, rue Raoul Follereau en tant que représentant permanent de la société anonyme Pole Invest au conseil d'administration.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011169427/13.

(110196019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Pierre KREMER et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pierre KREMER et Cie S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169428/12.

(110196407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Pompes Funèbres Principales du Luxembourg ERASMY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 21, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 81.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pompes Funèbres Principales du Luxembourg ERASMY S.à r.l.
Fiduciaire des Classes Moyennes
Signature

Référence de publication: 2011169429/12.

(110196330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.776.801,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 novembre 2011 entre PAS Beverages Ltd. et PepsiCo Group Finance International B.V. et les 31,776,801 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- PepsiCo Group Finance International B.V. domicilié à Zonnebaan 35, 3542 EB Utrecht, Pays-Bas détient 31,776,801 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.
Martinus C.J. Weijermans
Gérant B

Référence de publication: 2011169430/16.

(110196112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Pegasus S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.613.

EXTRAIT

En date du 03 novembre 2011, l'Administrateur Unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg" au "26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pegasus SA.SPF
Stéphane Bleus
Administrateur Unique

Référence de publication: 2011169431/16.

(110196614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Peinture Geimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE GEIMER SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011169432/12.

(110196408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PHM Holdco 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 796.232,90.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 149.997.

La société Pamplona Capital Partners II LP, associée de la Société, a transféré son siège social, en date du 8 novembre 2011, de Uglan House, South Church Street, KY - George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes au Harbour Centre, 42 North Church Street, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011169433/15.

(110195946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PHM Holdco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.147,89.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 158.485.

La société Pamplona Capital Partners II LP, associée de la Société, a transféré son siège social, en date du 8 novembre 2011, de South Church Street, bâtiment Uglan House, KY - George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes au Harbour Centre, 42 North Church Street, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011169434/15.

(110195960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.045.330,70.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.875.

La société Pamplona Capital Partners II LP, associée de la Société, a transféré son siège social, en date du 8 novembre 2011, de South Church Street, bâtiment Uglan House, KY - George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes au Harbour Centre, 42 North Church Street, Grand Cayman KY 1-1108, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011169435/15.

(110195944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PHM Topco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.250,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 150.674.

La société Pamplona Capital Partners II LP, associée de la Société, a transféré son siège social, en date du 8 novembre 2011, de Uglan House, Grand Cayman, KY - KY1-1104, Iles Caïmanes au Harbour Centre, 42 North Church Street, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011169436/15.

(110195949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PHM Topco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.814.

La société Pamplona Capital Partners II LP, associée de la Société, a transféré son siège social, en date du 8 novembre 2011, de South Church Street, bâtiment Uglan House, KY - George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes au Harbour Centre, 42 North Church Street, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011169437/15.

(110195951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PHM Topco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.049.

La société Pamplona Capital Partners II LP, associée de la Société, a transféré son siège social, en date du 8 novembre 2011, de South Church Street, bâtiment Uglan House, KY - George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes au Harbour Centre, 42 North Church Street, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011169438/15.

(110195939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Photona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169439/10.

(110196451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Pillarlux Murcia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.647.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.
TMF Corporate Services S.A.
Manager
Mrs Coralie Villaume / Signatures
Manager

Référence de publication: 2011169440/14.

(110196503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

PMTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.776.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169441/10.

(110196487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Premier Media, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PREMIER MEDIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169442/12.

(110196378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Prodimalux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRODIMALUX SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169443/12.

(110196403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Prodimalux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRODIMALUX SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169444/12.

(110196405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Quality Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 141.188.

Les comptes annuels au 31/12/2010 de la société, Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169445/11.

(110196402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Rabotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 70.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011169447/11.

(110196539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Rusta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 110.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUSTA S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169448/12.

(110196379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 62.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Salon Creativ Coiffeur Anja S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011169449/12.

(110196381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Smart Immo Project I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 128.545.

Les comptes annuels au 31/12/2010 de la société, Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169450/11.

(110196404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

**Epsilos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Newcap S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.526.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of November
Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur Alzette (Luxembourg).

There appeared:

Epsilos Verwaltungs S.à r.l. (formerly Newcap Holding S.à r.l.) a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.497

here represented by Ms Joanna Plichta, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy established under private seal on November 23, 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (hereafter the “Sole Shareholder”) of Newcap S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter “the Company”), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 163.526, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler Notary, on September 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 9, 2011 under number 2730 and which bylaws have not been amended since then.

The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into “Epsilos Holding S.à r.l.”

Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company’s articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 4. The Company will have the name “Epsilos Holding S.à r.l.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders’ resolution are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-trois novembre

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette (Luxembourg).

A comparu:

Epsilos Verwaltungs S.à r.l. (anciennement Newcap Holding S.à r.l.) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.497,

ici représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, ayant leur adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d’une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 23 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La comparante est l'associé unique (ci-après «l'Associé Unique») de Newcap S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (ci après la «Société»), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 163.526, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, Notaire, le 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 2011 sous le numéro 2730 et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12,500) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1.-) chacune.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Epsilos Holding S.à r.l.».

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société a comme dénomination «Epsilos Holding S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Plichta, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011167549/87.

(110194334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

SC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.231.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169451/9.

(110196435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 63.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011169452/12.

(110196335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Sitin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169453/10.

(110196469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 6.061.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire En date du 21 novembre 2011, à 11 heures

2.- Nomination de Mme. Anne MARION-BOUCHACOURT en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale nomme Madame Anne MARION-BOUCHACOURT, demeurant professionnellement 17 Cours Valmy 92030 Paris-La-Défense, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos du 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Patrick VINCENT

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011169454/16.

(110195995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Société Luxembourgeoise de Transports Modernes, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 34.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES

Signature

Référence de publication: 2011169455/13.

(110196555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.397.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Luxaviation Holding Company" (the "Company"), a société anonyme having its registered office in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 July 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1630 of 25 August 2009. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 12 August 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1859 of 25 September 2009.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Me Laurent LUDWICZAK, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION NINE HUNDRED TEN THOUSAND EURO (EUR 1,910,000) to bring it from its present amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 3,820,000) to FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY THOUSAND EURO (EUR 5,730,000) by the issuance of NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED (19,100) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the current shareholders of their preferential subscription rights.

3. Subscription and payment by contribution in cash together with a share premium by ECP HOLDINGS S.A., a company incorporated and registered in the British Virgin Islands under number 1412377, having its registered office at PO Box 3175, Road Town Tortola, British Virgin Islands of NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED (19,100) Shares, with a share premium of ONE HUNDRED NINE EURO AND FORTY TWO CENTS (EUR 109.42) per share for a total amount of THREE MILLION NINE HUNDRED NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY TWO EURO (EUR 3,999,922).

4. Subsequent amendment of article 3, first paragraph, of the articles of association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of ONE MILLION NINE HUNDRED TEN THOUSAND EURO (EUR 1,910,000) to bring it from its present amount of THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 3,820,000) to FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY THOUSAND EURO (EUR 5,730,000) by the issuance of NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED (19,100) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The current shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared,

ECP HOLDINGS S.A., a company incorporated and registered in the British Virgin Islands under number 1412377, having its registered office at PO Box 3175, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Me Laurent LUDWICZAK, prenamed, by virtue of a proxy given on November 15, 2011

which declares to subscribe to NINETEEN THOUSAND ONE HUNDRED (19,100) Shares, and to fully pay them up in cash, including a payment of a share premium for a total amount of THREE MILLION NINE HUNDRED NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY TWO EURO (EUR 3,999,922).

All the shares have been fully paid-up together with the share premium of ONE HUNDRED NINE EURO AND FORTY TWO CENTS (EUR 109.42) per share for an amount of TWO MILLION EIGHTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY-TWO EUROS (EUR 2,089,922) in cash, so that the total amount of THREE MILLION NINE HUNDRED NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY TWO EURO (EUR 3,999,922) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 3. 1st paragraph.** The subscribed share capital is fixed at FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY THOUSAND EURO (EUR 5,730,000) divided into FIFTY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED (57,300) shares having a par value of one hundred euro (100.-EUR) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately THREE THOUSAND EURO (EUR 3,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Luxaviation Holding Company", (la «Société») une société anonyme ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1630 du 25 août 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 août 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1859 du 25 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent LUDWICZAK, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de UN MILLION NEUF CENT DIX MILLE EUROS (1.910.000,-EUR) pour le porter du montant actuel de TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (3.820.000,-EUR) à CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE MILLE EUROS (5.730.000,-EUR) par l'émission de DIX-NEUF MILLE CENT (19.100) nouvelles actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3. Souscription et contribution en numéraire de cette augmentation de capital, ensemble avec une prime d'émission par ECP HOLDINGS S.A., une société établie et ayant son siège à PO Box 3175, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques (BVI), immatriculée sous le numéro 1412377: DIX-NEUF MILLE CENT actions (19.100 actions) avec le paiement d'une prime d'émission de CENT NEUF EUROS QUARANTE DEUX CENTIMES (109,42,-EUR) par action pour un montant total de TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX EUROS (3.999.922,-EUR).

4. Modification subséquente de l'article 3 1^{er} alinéa des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de UN MILLION NEUF CENT DIX MILLE EUROS (1.910.000,-EUR) pour le porter du montant actuel de TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS

(3.820.000, EUR) à CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTÉ MILLE EUROS (5.730.000,-EUR) par l'émission de DIX-NEUF MILLE CENT (19.100) nouvelles actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

ECP HOLDINGS S.A., une société établie et ayant son siège à PO Box 3175, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques (BVI), immatriculée sous le numéro 1412377,

ici représentée par Me Laurent LUDWICZAK, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2011,

laquelle déclare souscrire DIX-NEUF MILLE CENT (19.100) actions, et les libérer intégralement en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX EUROS (3.999.922,-EUR).

Toutes les actions ont été entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de CENT NEUF EUROS QUARANTE DEUX CENTIMES (109,42,-EUR) par action pour un total de DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX EUROS (2.089.922,-EUR) en espèces, de sorte que le montant total de TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-DEUX EUROS (3.999.922,-EUR), est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTÉ MILLE EUROS (5.730.000,-EUR) représenté par cinquante sept mille trois cents (57.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, L. LUDWICZAK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51246. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167507/172.

(110194405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Raiam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 6, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 157.900.

L'an deux mil onze.

Le quatorze novembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Domenico RAIMONDO, cuisinier, né à Rotonda (Italie) le 14 août 1966 (No. Matricule 19660814356), demeurant à L-3347 Leudelange, 27, rue de Cessange.

2) Monsieur Antonio RAIMONDO, serveur, né à Rotonda (Italie) le 30 novembre 1964 (No. Matricule 19641130357), demeurant à L-3347 Leudelange, 27, rue de Cessange.

3) Monsieur Giampietro AMABILI, salarié, né à Dortmund (Allemagne) le 11 avril 1969 (No. Matricule 19690411116), demeurant à L-5339 Moutfort, 1, rue de Contern.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "RAIAM Sàrl" (Matricule 20102447701), avec siège social à L-1839 Luxembourg, 4, rue Joseph Junck;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 157.900;

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 13 décembre 2010, publiée au Mémorial C de 2011, page 25.922.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Monsieur Domenico RAIMONDO, prèdit, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Antonio RAIMONDO, ici présent et ce acceptant, DIX (10) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée "RAIAM Sàrl".

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (€ 1.250,-), montant que Monsieur Domenico RAIMONDO, reconnaît par la présente avoir reçu et ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution:

Suite à la prédite cession de parts l'article 6 des statuts est a lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-SIX EUROS (€ 126,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Domenico RAIMONDO, prèdit,	24 parts
Monsieur Antonio RAIMONDO, prèdit,	43 parts
Monsieur Giampietro AMABILI, prèdit	33 parts
Total: Cents parts sociales	100 parts

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement."

Troisième résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1839 Luxembourg, 4 rue Joseph Junck à L-4067 Esch/Alzette, 6, rue du Commerce.

Quatrième et Dernière résolution:

Suite au prèdit transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement au montant de MILLE EURO (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Raimondo, Raimondo, Amabili, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15430. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (Signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011167849/61.

(110194126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**Stemar S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Hôtel des Ducs S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 40.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STEMAR S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011169458/12.

(110196328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Society International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.603.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011169456/10.

(110196502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Somogin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169457/10.

(110196462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

WoodInvest Europe SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 159.919.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 novembre 2011, les résolutions suivantes:

- L'Assemblée accepte la démission de FIDUCIAIRE DU LARGE comme administrateur
- L'Assemblée nomme Mr MICHEL LORRE, demeurant à 27 rue des Grands Champs à F-77590 Bois les Rois, comme nouvel administrateur, terminant le mandat de l'administrateur sortant jusqu'à l'AG de 2017

Luxembourg, le 25.11.2011.

Pour extrait conforme

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2011169464/18.

(110196349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.
